

revues nationales de l'élevage

SECTEUR AVICOLE

Mali



FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES
revues nationales de l'élevage

SECTEUR AVICOLE

Mali

Citation recommandée

FAO. 2013. *Secteur Avicole Mali*. Revues nationales de l'élevage de la division de la production et de la santé animales de la FAO. No. 4. Rome.

Détails sur l'auteur

Dr Adama Traoré est vétérinaire de formation et titulaire d'un doctorat de spécialisation en reproduction animale de l'Université de Leipzig en Allemagne. Il entamera en 1978 sa carrière à l'Institut d'Economie Rurale du Mali au Centre National de Recherche Zootechnique de Sotuba où il contribuera, entre autres, à la création du poulet métis «Wassaché». Il rejoindra en 1982 l'équipe de recherche en zone aride et Semi-aride du Centre International pour l'Elevage en Afrique (CIPEA). Entre 1990 et 1997, il servira en qualité d'Expert de la FAO, au Programme National de Petit Elevage du Togo comprenant une importante composante d'aviculture villageoise. De retour au Mali en 1998, Dr Adama Traoré se consacrera essentiellement à la gestion de la recherche agricole ; Il continuera cependant d'apporter son appui à la FAO en qualité de Consultant.

Le rapport a été édité par Mlle Frauke Krämer, Dr. Olaf Thieme et Dr. E. Fallou Guèye

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

E-ISBN: 978-92-5-207714-5 (PDF)

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Avant-propos

Le secteur de l'aviculture **continue à se développer et à s'industrialiser dans de nombreuses régions du monde**. La croissance de la population humaine, un plus grand pouvoir d'achat et l'urbanisation ont été de puissants moteurs favorisant cette croissance.

Les progrès réalisés ont permis d'obtenir des volailles qui répondent aux buts spécifiques et qui sont de plus en plus productifs, mais qui ont besoin d'être gérés par des spécialistes. Le développement et le transfert des technologies de l'alimentation animale, de l'abattage et du conditionnement ont augmenté la sécurité et l'efficacité de la production avicole, mais ont favorisé le développement des unités de grandes tailles aux dépens des petites exploitations. Cette évolution a conduit l'industrie avicole et l'industrie des aliments pour volailles à croître rapidement en taille, à se concentrer à proximité des sources d'intrants ou des marchés finaux, et à opter pour une intégration verticale. Cette réforme structurelle se manifeste notamment **par l'évolution de l'agriculture contractuelle dans l'élevage des poulets de chair, qui permet aux éleveurs avec des unités de taille moyenne d'accéder à une technologie de pointe avec un investissement initial relativement bas.**

Une division claire s'établit entre les systèmes de production industrialisés de grande et moyenne taille alimentant les chaînes de commercialisation intégrées et les systèmes de **production extensifs générateurs de petits revenus à l'échelle familiale et approvisionnant les marchés locaux ou de niche**. Le rôle principal des premiers systèmes est de fournir des produits alimentaires bon marché et sûrs aux populations éloignées de la source d'approvisionnement, tandis que le second agit comme un filet de sécurité en tant que **moyen d'existence, et fait souvent partie d'un portefeuille diversifié de sources de revenus**. Les systèmes extensifs d'aviculture à petite échelle en milieu rural continuent à jouer un rôle **crucial dans le maintien de moyens d'existence dans les pays en développement, dans l'approvisionnement en produits avicoles des zones rurales, périurbaines et urbaines**, et représentent un soutien important pour les femmes agricultrices. Tant que la pauvreté existera en zone rurale, la production de volaille à petite échelle **continuera d'offrir des opportunités en termes de génération de revenus et de nutrition de qualité pour la population humaine**.

Une meilleure compréhension des différents aspects de l'aviculture, ainsi que des dynamiques commerciales et sociales qui y sont **liées, permettront d'élaborer des stratégies** et options appropriées pour le développement du secteur, y compris des mesures de prévention et de contrôle des maladies. Cette revue du secteur avicole au Mali fait partie **d'une série de revues à l'échelle nationale** commandées par la Sous-division des systèmes de production animale (Division de la production et de la santé animales-AGA) de la FAO.

Cette revue est conçue comme un document de référence à l'intention de toute personne à la recherche d'informations sur le secteur avicole au Mali. Il s'agit d'une version mise à jour du rapport « Première évaluation de la structure de et de l'importance du secteur avicole commercial et familial en Afrique de l'Ouest: Rapport du Mali » qui a été préparé par le Dr Adama Traore en 2006. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ai353f/ai353f00.pdf>. Les données statistiques qui sont incluses à partir de FAOSTAT sont en partie non-officielles ou de données estimées de la FAO. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter la base officielle de données de FAOSTAT à <http://faostat.fao.org/>. Le document n'est pas exhaustif et certains sujets ne sont que partiellement ou pas du tout couverts; cependant cet exercice **permet de disposer de nouveaux repères sur le secteur avicole, d'identifier et de hiérarchiser les contraintes qui handicapent l'expansion de ce secteur et de proposer des stratégies pour un développement durable**. Cette revue sera régulièrement complétée, améliorée et mise à jour. **Tous commentaires, contributions et compléments d'informations sont les bienvenus et peuvent être communiqués à l'auteur et à la FAO/Sous-division des systèmes de production animale (AGAS) ¹.**

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la FAO sous: <http://www.fao.org/ag/againfo/themes/fr/poultry/home.html> ou contacter soit Philippe Ankers, soit Olaf Thieme, FAO/AGAS. Adresse électronique: Philippe.Ankers@fao.org et Olaf.Thieme@fao.org – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division de la Production et de la Santé Animales – Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Sommaire

Avant-propos	i
Sigles et abréviations.....	iv
CHAPITRE 1	
Brève présentation du pays	1
CHAPITRE 2	
Structure du secteur avicole	3
2.1 Cheptels avicoles nationaux.....	3
2.2 Répartition géographique des cheptels avicoles nationaux.....	4
2.3 Production.....	6
2.4 Consommation	7
2.5 Commerce	8
2.6 Prix	9
CHAPITRE 3	
Systemes d'aviculture.....	11
3.1 Généralités.....	12
3.2 Secteur 1: Élevage industriel et intégré	13
3.3 Secteurs 2 et 3: autres élevages commerciaux	13
3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver	13
3.3.2 Viande de poulets de chair	14
3.3.3 Œufs de consommation de poules	14
3.3.4 Autres espèces	14
3.4 Secteur 4: Élevage villageois ou de basse-cour	15
3.4.1 Poulets.....	15
3.4.2 Autres espèces	15
3.4.3 Première étude de cas: l'aviculture familiale	16
3.4.4 Deuxième étude de cas: Circuit de commercialisation de la volaille	18
3.4.4 Troisième étude de cas: l'aviculture commerciale	23
3.5 Analyse de la filière avicole	25
3.5.1 Poussins d'un jour	25
3.5.2 Viande de poulets de chair	26
3.5.3 Œufs de consommation	27
3.5.4 Autres espèces	27
3.5.5 Les problèmes généraux de la filière	27
CHAPITRE 4	
Commerce, commercialisation et marchés.....	28
4.1 Marché national	28
4.2 Importation.....	31

4.3 Exportation	31
4.4 Infrastructures d'abattage	31
4.5 Provenance, aliment volaille	31
CHAPITRE 5	
Races	33
5.1 Races exotiques	33
5.2 Races locales	33
CHAPITRE 6	
Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité	34
6.1 Influenza aviaire hautement pathogène	34
6.2 Autres pathologies aviaires majeures	35
6.3 Mesures de biosécurité	35
CHAPITRE 7	
Politiques actuelles, cadre légal	36
CHAPITRE 8	
Analyse	37
8.1 Forces et faiblesses actuelles du secteur avicole	37
8.2 Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années	38
Qui est qui (liste de contacts)	40
Liste des projets majeurs –secteur avicole	42
Plateformes et séminaires	45
Références bibliographiques	46
Cartes	48

Sigles et abréviations

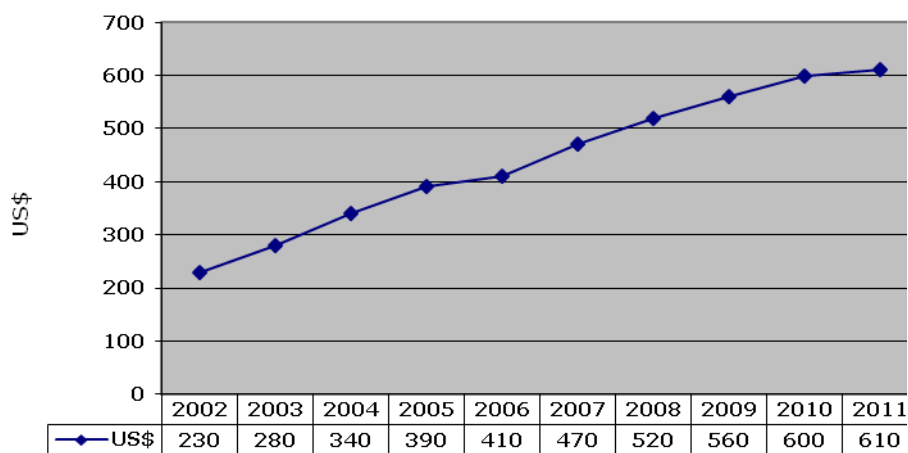
ANAM	Association Nationale des Aviculteurs Modernes
APROFA	Association pour la promotion des filières agricoles
ATAVI	Association des techniciens de l'aviculture
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMDT	Compagnie Malienne de Développement Textile
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali
COPROMA	Coopérative des Provendiers du Mali
COPROCHAIR	Coopérative des Producteurs de Poulets de Chair
CPS	Cellule de planification et de statistique
CTC	Comité Technique de Coordination
DGRC	Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle
DNPIA	Direction Nationale des Productions et des Industries Animales
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIFAM	Fédération des Intervenants de la Filière Avicole du Mali
IER	Institut d'Économie Rurale
LCV	Laboratoire Central vétérinaire
MEP	Ministère de l'Élevage et de la Pêche
OAC	Œufs à couvrir
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PDAM	Programme de Développement de l'Aviculture au Mali
PIB	Produit Intérieur Brut
PALCGA	Plan d'Action de Lutte Contre la Grippe Aviaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSSA	Programme Spécial de la sécurité alimentaire
ROPFA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest
SPINAP-AHI	Service Local des Productions et des Industries Animales Programme d'Appui aux Plans d'Actions Nationaux Intégrés de Lutte contre la Grippe aviaire et humaine
TEC	Tarif Extérieur Commun (UEMOA)
UCOFAB	Union des coopératives de la filière avicole de Bamako
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
VPV	Vermifuge polyvalent volaille
VSP	Vermifuge Spécial Pintade

Chapitre 1

Brève présentation du pays

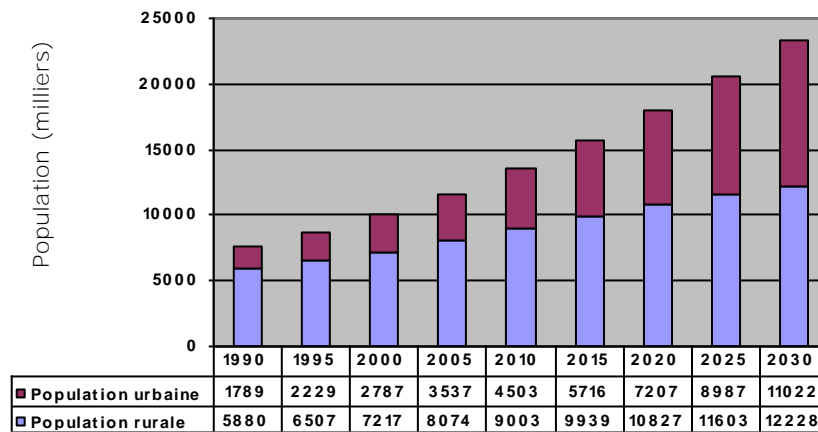
Pays:	Mali		
Lieu:	Afrique de l'Ouest, au sud-ouest de l'Algérie		
Population totale:	15 839 538 (2011)	Source:	Banque Mondiale, Jan. 2013
Taux de croissance de la population:	2.94% (2012)	Source:	Banque Mondiale, Jan. 2013
Groupe économique:	Pays à faible revenu	Source:	Banque Mondiale, Jan. 2013

FIGURE 1: Revenu national brut (RNB) per capita (Méthode Atlas, actuelle en US\$)

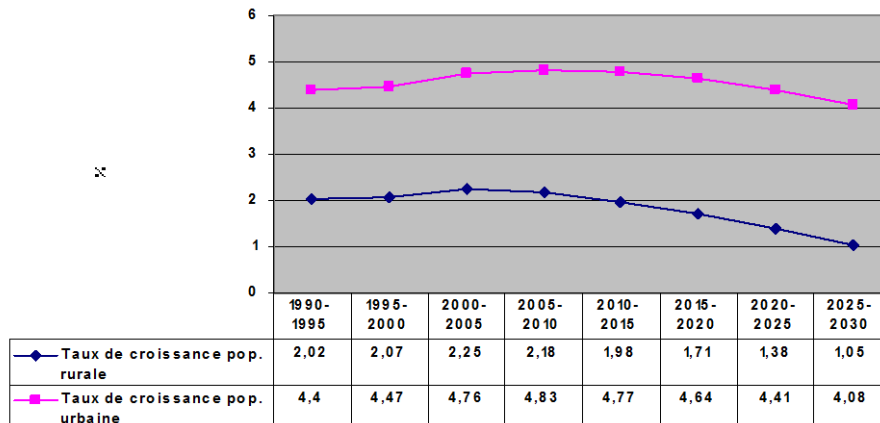


Source: Banque mondiale, jan 2013

Le Mali connaît depuis 2003 une croissance économique soutenue, le revenu national brut a doublé entre 2003 et 2009.

FIGURE 2: **Structure démographique**

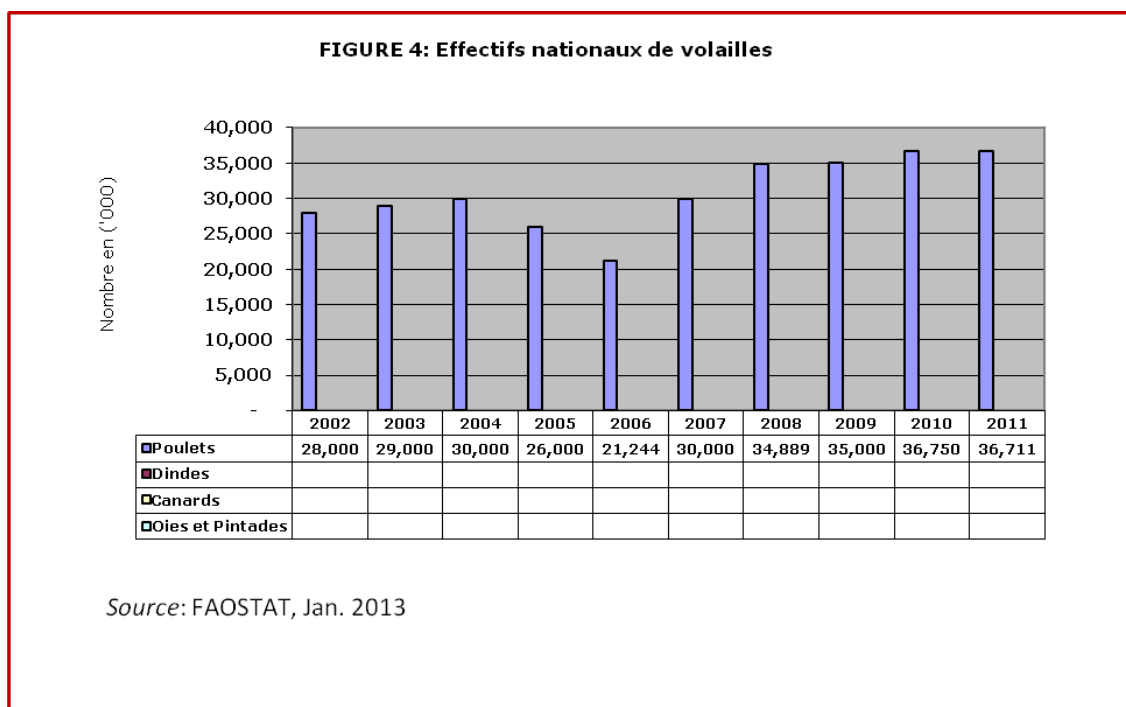
Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2008, <http://esa.un.org/unup>, nov 2010

FIGURE 3: **Taux annuels de croissance démographique**

Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2008, <http://esa.un.org/unup>, nov 2010

Même si on peut constater une amorce de baisse des taux annuels de croissance démographique à partir du quinquennat 2005-2010, l'évolution de la structure démographique de la population (Fig.2) dénote d'une urbanisation croissante de la population.

Chapitre 2

Structure du secteur avicole**2.1 CHEPELS AVICOLES NATIONAUX**

Avec un cheptel aviaire estimé en 2012 à plus de 42 millions de sujets (Rapport DNPIA 2012), même si elle n'est pas chiffrée, la contribution de l'aviculture aux résultats du sous-secteur élevage est jugée importante.

Les statistiques disponibles sur les espèces aviaires exploitées en aviculture familiale montrent l'évolution croissante de la population avicole villageoise de 2001 à 2012. Il s'agit d'estimations annuelles, toutes espèces confondues. Les effectifs de volailles en 2006 sont estimés à partir des effectifs 2004 issus du rapport de recensement général de l'agriculture (RGA 2004/2005); le recensement général de l'Agriculture en 2004 a été effectué par la Cellule de Planification et de Statistique du secteur du Développement Rural; il était basé sur la méthode du comptage directe de la volaille.

Les effectifs de volailles donnés entre 2006 et 2012 sont obtenus à la faveur d'estimations annuelles faites par les agents de la DNPIA aux niveaux régional, local et communal.

TABLEAU 1:

Effectifs estimés de volaille en aviculture villageoise (en milliers)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectifs volailles	23 000	24 000	26 000	27 000	22 000	25 000	32 000	33 500	34 312	34 409	38 671

Source: Rapports PDAM 2002-2005, Rapport RGA 2004, CPS 2006, Rapports DNPIA 2006-2012

Les statistiques sur les espèces aviaires exploitées en aviculture familiale ne donnent pas d'informations satisfaisantes sur la répartition entre espèces (DNPIA, 2012). On peut cependant considérer à partir de la littérature, que près de 80% des volailles sont composées de poulets et environ 18% de pintades (Sangaré 2005). Le reste (2%) est constitué de canards, de dindons et de pigeons; ces derniers étant élevés essentiellement par les enfants.

Les effectifs de l'aviculture commerciale sont mieux connus. Le Tableau 2 montre l'évolution du nombre de volailles en élevage commercial, secteur qui représente aujourd'hui un peu moins de 10% de la population avicole totale (3,5 millions en 2012).

TABLEAU 2:
Nombre d'exploitations et effectifs en aviculture commerciale 2005-2012

Année	Pondeuse	Chair	Total	
	Effectif	Effectif	Exploitations.	Effectif
2005			326	140 000
2006	48 000	28 000	164	513 000
2007	1 500 000	404 000	332	1 904 000
2008	2 100 000	525 000	501	2 625 000
2009	2 300 000	761 500	526	3 061 500
2010	2 450 000		282	
2011	2 302 000			
2012	3 405 000			

Source : Rapport PDAM 2005, Rapports DNPIA 2006-2009, PROJET GRIPAVI 2010, Rapports DNPIA 2011-2012

Après l'apparition de la Grippe aviaire dans certains pays voisins du Mali en 2006 (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Nigeria) une psychose a régné dans le monde des aviculteurs commerciaux et il y a eu une baisse drastique de l'élevage avicole commercial. Cependant en 2007, l'activité avicole a repris de plus bel avec un effectif de plus de 3 millions de sujets de volaille en 2009 dont 761 500 poulets de chair, une spéculation qui connaît en ce moment un fort engouement.

2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CHEPELS AVICOLES NATIONAUX

La répartition géographique du cheptel aviaire est donnée au Tableau 3 ci-dessous. Elle est basée sur des estimations faites par la DNPIA à partir de 2006 sur la base des résultats du recensement général de l'agriculture qui a été entrepris au Mali en 2004.

TABLEAU 3:
Effectifs estimés de volaille en aviculture villageoise par région

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Kayes	4 520 500	5 121 300	5 551 500	6 331 523	6 331 523	6 331 523
Koulikoro	5 535 000	7 302 402	7 806 522	6 983 702	6 983 702	6 983 702
Sikasso	6 775 000	7 912 715	8 607 000	9 535 768	9 535 768	10 012 556
Ségou	2 540 000	3 565 080	3 430 000	3 593 545	3 593 545	6 980 000
Mopti	1 905 000	2 840 501	2 551 500	2 675 446	2 675 446	2 809 218
Tombouctou	200 000	301 308	269 500	282 975	379 880	398 874
Gao	175 500	205 607	226 168	249 900	249 900	262 395
Kidal	80 000	89 200	98 120	113 087	113 087	118 741
Bamako	3 040 800	4 508 809	4 959 690	4 546 350	4 546 350	4 773 668
TOTAL	24 771 800	31 846 922	33 500 000	34 312 296	34 409 201*	38 670 677

Source : DNPIA (2012)

*La faible variation d'effectif entre 2010 et 2011 pourrait être dû à des problèmes de collecte de données sur le terrain suite à la situation de crise sociopolitique qu'a connu le Mali

On note en particulier les faibles effectifs des régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal).

En élevage commercial, les effectifs sont concentrés autour de la capitale et dans la proche région de Koulikoro.

L'estimation par région du nombre d'animaux en élevage villageois et commercial (toutes productions confondues) pour 2012 est présentée dans le Tableau 4.

TABLEAU 4:
Répartition des volailles en 2012

Régions	Races exotiques	Races locales	Total	Canards	Pintades	Dindes	Pigeons
Kayes	23 700	6 331 523	6 355 223				
Koulikoro	2 380 470	6 983 702	9 364 172				
Sikasso	79 000	10 012 556	10 091 556				
Ségou	13 700	6 980 000	6 993 700				
Mopti	7 000	2 809 218	2 816 218				
District Bamako	900 000	4 773 668	5 673 668		18% de l'élevage villageois (pays)		
Kidal	800	118 741	119 541				
Tombouctou	250	398 874	399 124				
Gao		262 395	262 395				
Total	3 404 920	38 670 677	42 075 597	ND	ND	ND	ND

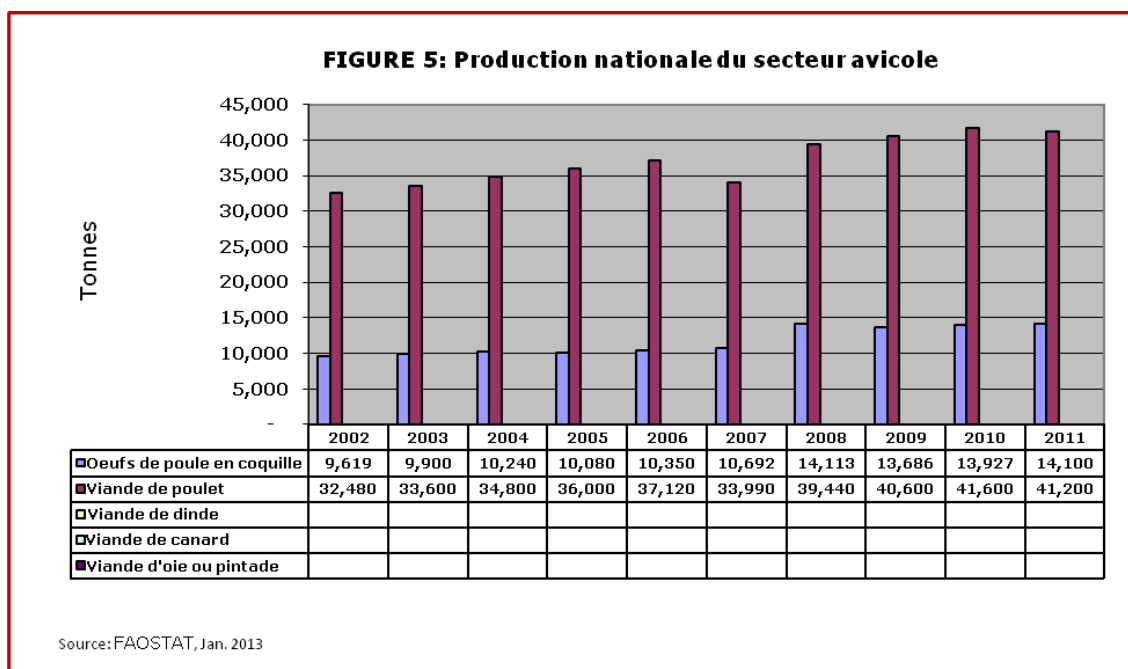
Source: DNPIA 2012 (ND = non disponible)

TABLEAU 5:
Évolution des effectifs en aviculture commerciale 2006-2012

Régions	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Kayes	12 000	15 000	308 000	344 000	22 552	22 552	23 700
Koulikoro	456 800	642 000	499 000	720 500	1 476 148	1 280 665	2 380 470
Sikasso	43 500	74 500	503 500	554 000	26 582	75 280	79 000
Ségou	300	46 200	225 000	247 500	7 955	15 393	13 700
Mopti	ND	7 000	141 500	157 000	3 629	6 718	7 000
District Bamako	ND	1 115 500	900 000	993 000	900 000	900 000	900 000
Kidal	400	900	8 000	1 000	838	838	800
Tombouctou	ND	800	23 000	25 500	ND	235	250
Gao	ND	2 100	17 000	19 000	ND	ND	
Total	513 000	1 904 000	2 625 000	3 061 500	2 437 704	2 301 681	3 404 920

Source: Rapport DNPIA 2006-2012 (ND = non disponible)

2.3 PRODUCTION



Entre 2002 et 2012, on note une nette progression dans la production de viande de poulet, excepté la forte baisse de production en 2006 à la suite de la « psychose » de la grippe aviaire qui a régné dans le secteur. Cette situation est également perceptible à travers les chiffres du Tableau 6 qui donne l'évolution des productions de l'aviculture commerciale.

Au plan de la production, selon les estimations de la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales (DNPIA) en 2012, l'effectif des volailles est constitué d'environ 42 millions de têtes, composé d'environ 38,5 millions de volailles de races locales et d'environ 3,5 millions de volailles modernes.

La production de viande de volailles en 2012 se décompose comme suit :

- Nombre de poulets traditionnels consommés annuellement : 12 340 453 (nombre de volailles vendus dans les différents marchés et foires au Mali – Rapport DNPIA 2012) ; ce qui correspond à 12 340 tonnes de viande (avec un rendement carcasse de 1 kg)
- Nombre de poules de réforme provenant des élevages de ponte (500.000 poules) soit 600 tonnes de viande (avec un rendement carcasse de 1,2 kg)
- Nombre de poulets de chair dérivés des importations et des couvoirs locaux : environ 2 500 000 de poussins dans l'année ; en tenant compte d'un taux de mortalité pendant l'élevage de 5% et d'un rendement carcasse de 1,5 par sujet, la production annuelle en viandes de poulets de chair s'est élevée à 3 560 tonnes.

Ces données consolidées donnent une offre de 16 500 tonnes. Cette production de viandes de volailles représente 29,11% de la production totale de viande (56.685 tonnes toutes viandes confondues, Rapport 2012 DNPIA). Il convient de signaler que cette production ne concerne que la production commercialisée, elle ne prend pas en compte l'autoconsommation au niveau des producteurs.

TABEAU 6:
Évolution des productions en aviculture commerciale

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Production d'œufs (en nombre)	36 131 000	309 550 000	403 223 000	391 022 000	397 930 801	389 904 761	367 050 376
Production de poulets de chair (en tonnes)	42	45	945	1 355	1387	7 409	9 600

Source: Rapport DNPIA 2006-2012

2.4 CONSOMMATION

Consommation de viande de volailles (en moyenne calories/personne/jour), (en kg/personne/an) :

Figure 6.a et 6.b: *Pas d'informations détaillées disponibles*

Si on rapporte la production totale de 16 500 000 kg de viande de volaille à la population totale de 14 517 176 personnes (RGPH 2009), une personne consomme en moyenne 1,1 kg de viande de volaille par an.

Rapporté à la population urbaine (4 255 000 habitants), consommatrice de la quasi-totalité de la production de viande de volailles, le chiffre avancé serait de 3,9 Kg/personne/an.

Consommation d'œufs (en moyenne calories/personne/jour), (en nombre d'œufs/personne/an) :

Figure 6.c et 6.d : *Pas d'informations détaillées disponibles*

Quant à la production d'œufs, le cheptel actuel de poules pondeuses se chiffre à environ 1 million de sujets. En tenant compte des paramètres zootechniques suivants :

- Taux de mortalité (10 %) ;
- Production annuelle/poule/an 250 œufs ;

Une production totale annuelle de 225 000 000 d'œufs est attendue ; avec un poids moyen de 50 grammes par œuf, la production annuelle serait de 11 250 tonnes d'œufs pour le secteur moderne auxquels il faudra ajouter la production d'œufs de pintade du secteur traditionnel. Comme indiqué par Sangaré (2005) dans sa monographie sur l'aviculture traditionnelle en Afrique de l'Ouest, la population de la volaille locale est constituée de poulets pour près de 80 % et de pintades à environ 18 % ; le reste est constitué de canards, de dindons et de pigeons.

Aussi, l'effectif de pintade au Mali pourrait être estimé à environ 6 millions ; En se basant sur les paramètres zootechniques suivants :

- Sex-ratio (50%) ;
- Taux de mortalité annuel (10%) ;
- Une période de ponte Juin à Octobre ;

Le nombre d'œufs pondus par pintade/saison de production serait de 90 œufs, soit pour les 2,7 millions de femelles une production annuelle de 243 millions d'œufs de pintade. Environ 60 % de la production sont réservés à la reproduction et 40% à la vente ; ce qui représente 97 millions d'œufs de pintades disponibles pour la consommation humaine. Avec un poids moyen de 30 g l'œuf, le poids de la production annuelle d'œuf de pintade s'élèvera à 2.910 tonnes.

La production totale d'œufs de consommation humaine sera de 322 millions d'unités (pondeuses + œufs de pintade) pour un poids total de 14.160 tonnes. Ce tonnage rapporté à la population du Mali donne une consommation moyenne annuelle d'œufs est de 0,97 kg/habitant.

Les œufs issus de l'élevage familial ne sont pas consommés, ils sont gardés de essentiellement pour la reproduction.

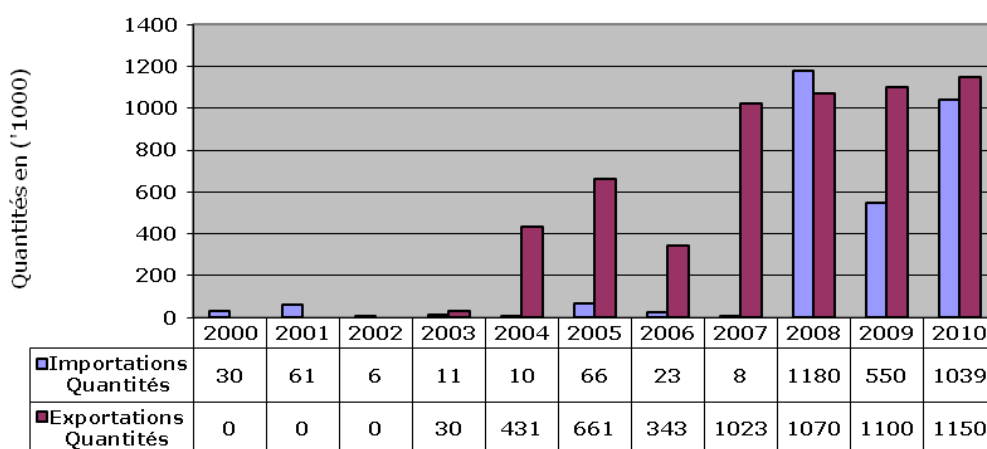
La production commerciale des poulets de chair (estimée à près de 3560 tonnes (DNPIA 2012) et les poules de réforme (pondeuses 600 tonnes) sont consommées en partie par le secteur de la restauration (à côté de l'apport du secteur avicole familial 12 340 tonnes) (DNPIA 2012).

Même si le secteur avicole commercial ne représente en terme d'effectifs qu'environ 10% de la population aviaire, il joue un rôle important dans la sécurité alimentaire notamment en zone urbaine et périurbaine.

Les productions d'œufs des poules locales des élevages villageois sont essentiellement destinées à la reproduction. La disponibilité des œufs de pintade est très saisonnière.

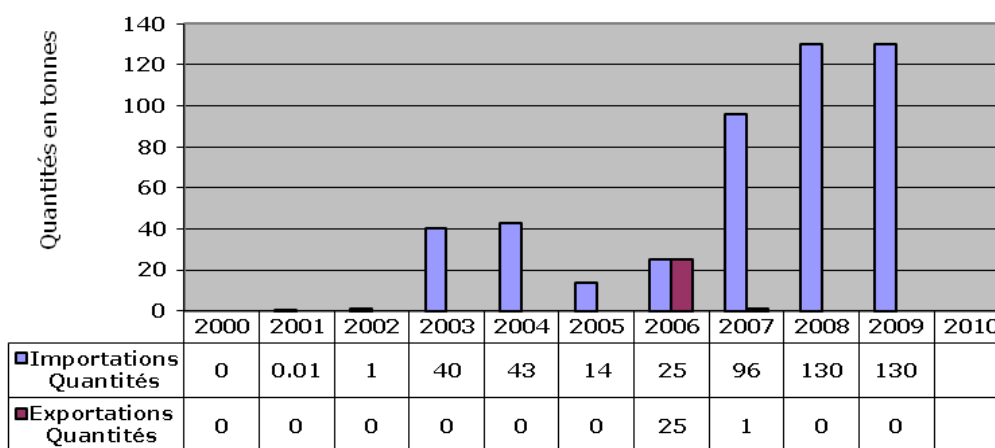
2.5 COMMERCE

FIGURE 7.a: Commerce: Volailles vivantes (jusqu'à 185 g.)

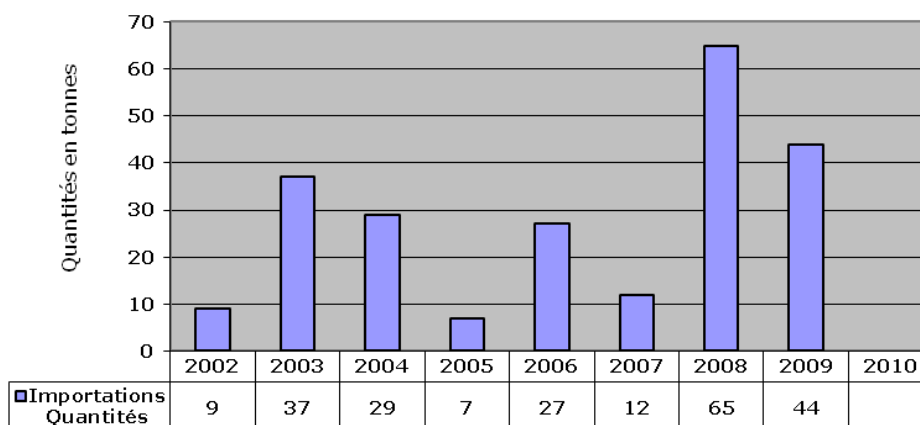


Source: FAOSTAT, janvier 2013

FIGURE 7.b: Commerce: Viande de poulet



Source: FAOSTAT, janvier 2013

FIGURE 7.c: Commerce: Oeufs de poules en coquille

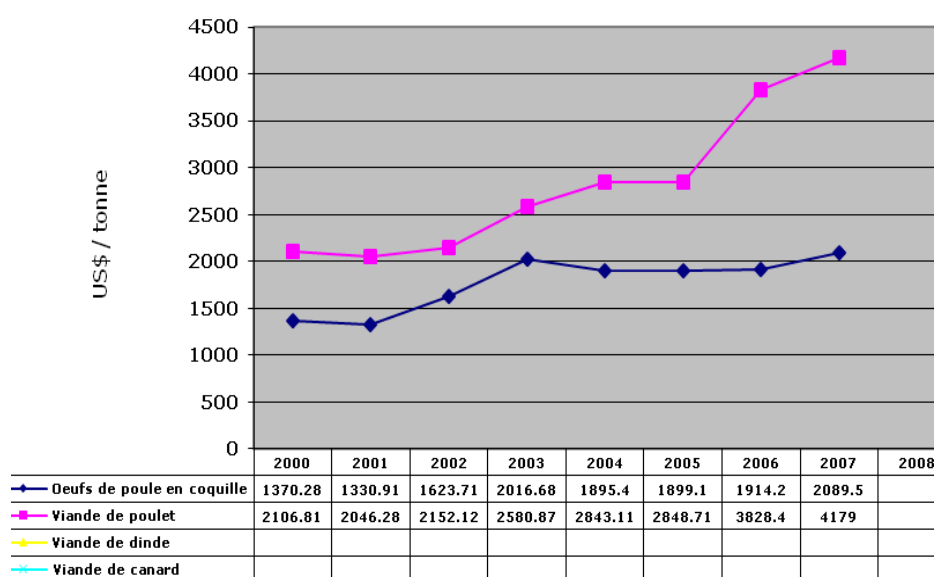
Source: FAOSTAT, janvier 2013

Le Mali n'importe pratiquement pas de viandes blanches et d'œufs de consommation conformément à l'Arrêté Interministériel N°09-1651/MIIC-MEF-MEP-MSIP portant interdiction d'importation et de transit des oiseaux et produits avicoles du 08 Juillet 2009.

Figure 7.d: Importation/Exportation de provendes et d'ingrédients alimentaires (maïs, graines de soja, farine de poisson)

Pas d'informations complètes disponibles

2.6 PRIX

FIGURE 8: Prix au producteur

Source: FAOSTAT, janvier 2013

Le prix de revient de l'œuf pour le producteur se situe entre 45 et 50 FCFA l'unité et il est vendu entre 60 et 65 FCFA sur le marché.

Figure 9 Prix au consommateur (US\$/tonne)

Voir ci-dessous pour une information en FCFA

L'évolution des prix des produits avicoles de l'aviculture commerciale est présentée dans le Tableau 7.

TABLEAU 7:

Évolution des prix des produits avicoles de l'aviculture commerciale pour le consommateur

Prix (en FCFA) des produits avicoles	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Œufs de table (unité)	40	35-40*	50	50-55	45-55	40-45**	40-45	45-50	50-55
Poulets chair (Kg)	1200	1000-1300*	1400	1700-1800	1800-2000	900-1750**	1500-1700	1500-1700	1750-2000

Source : Adama Traore (2010)

*) chute des prix consécutive à la mévente des produits avicoles due à la politique d'hospitalité observée lors de la CAN 2002

**) chute des prix de janvier à avril 2006 après l'apparition de la grippe aviaire au Nigeria

Le prix de vente au consommateur du poulet sur les marchés, oscille entre 2 000 et 4 000 Francs CFA l'unité. Le poulet de chair est vendu à Bamako entre 2 000 et 2500 FCFA / Kg.

Dans des zones à forte demande, comme la zone minière de la région de Kayes, les prix peuvent atteindre 4000 FCFA / kg.

Chapitre 3

Systèmes d'aviculture

TABLEAU 8:
Classification des systèmes d'aviculture selon la FAO

Secteurs (FAO/définition)	Système d'aviculture			
	Industriel et intégré	Commercial		Villageois et de basse-cour
		Biosécurité		
		Élevée	Basse	
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Niveau de biosécurité	Élevé	Moyen à élevé	Bas	Bas
Débouchés commerciaux	Exportation et urbains	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux
Dépendance des intrants au marché	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Dépendance aux bonnes routes	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Implantation	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Villes plus petites et zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones éloignées ou enclavées
Volailles élevées	Confinement	Confinement	Claustration au sol/semi-confinement	Essentiellement en plein air
Bâtiment/abri	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune sauvage	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Possède son propre vétérinaire	Paie pour le service	Paie pour le service	Irréguliers, dépendent des services vétérinaires publics
Approvisionnement en médicaments et vaccins	Marché	Marché	Marché	Gouvernement et Marché
Sources d'informations techniques	Multinationales et ses succursales	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services publics de vulgarisation
Sources de financement	Banques et fonds propres	Banques et fonds propres	Banques et canaux privés ²	Fonds propres, programmes d'assistance et banques
Races de volailles	Améliorées	Améliorées	Améliorées	Locales ou indigènes
Niveau de sécurité alimentaire des éleveurs	Élevé	Bon	Bon	Bon à faible

Secteur 1: Industriel et intégré système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

Secteur 2: Système commercial d'aviculture avec un niveau modéré à élevé de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

Secteur 3: Système commercial d'aviculture avec un niveau faible à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de poules en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

Secteur 4: Élevage villageois et de basse-cour avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

² Usuriers, parents, amis, etc.

3.1 GÉNÉRALITÉS

Le secteur commercial avicole au Mali est stratifié en fonction de la taille de l'exploitation. Le Tableau 9 donne un aperçu de cette importante stratification.

TABLEAU 9:

Répartition des exploitations selon leur taille

Effectifs	Nombre d'exploitations	Pourcentage
Moins de 500 sujets	165	31,4
1 000 - 500 sujets	148	28,1
2 000 - 1 000 sujets	132	25,1
5 000 - 2 000 sujets	38	7,3
10 000 - 5 000 sujets	22	4,2
20 000 - 10 000 sujets	13	2,4
20 000 sujets et plus	8	1,5
Total	526	100

Source: Rapport DNPIA 2009

À partir de ces données, on peut dénombrer une vingtaine de grandes exploitations (plus de 10 000 sujets) pratiquant une aviculture intensive de type intermédiaire entre les types 2 et 3 de la typologie FAO.

Les aviculteurs dans ces catégories de la typologie FAO sont les plus nombreux mais restent néanmoins très hétérogènes du point de vue de la taille des exploitations (500 à 10000 sujets) et de la conduite de l'élevage, en particulier dans le respect des normes biosécuritaires (prophylaxies médicales et sanitaires).

Tenant compte des données disponibles et de la situation spécifique du Mali, en référence à la classification de la FAO en quatre secteurs avicoles, on peut constater:

- que seule l'exploitation avicole SODOUF satisfait aux exigences d'un véritable système industriel intégré de production avicole tel qu'il est défini par le système 1 de la typologie FAO;
- la présence de deux principaux systèmes avec leurs sous-systèmes:
 - un système de production avicole commerciale communément désigné par « aviculture commerciale » et représenté principalement par les systèmes 2 et 3 de la FAO;
 - l'aviculture villageoise ou dite de basse-cour correspondant au système 4 de la FAO avec 2 sous-systèmes: l'aviculture villageoise familiale et l'aviculture villageoise améliorée.

La répartition des exploitations et des effectifs par circonscription administrative pour l'aviculture villageoise et pour l'aviculture commerciale ont été présentées dans les Tableaux 3 et 5.

Les intervenants de la filière avicole sont nombreux et sont désormais organisés en associations d'aviculteurs, en coopératives d'aviculteurs (commerciaux et villageoises), coopérative des producteurs de poulets de chair COOPROCHAIR, en associations des provendiers, des accouveurs, des marchands de volailles, des vendeurs d'œufs, des abatteurs de volailles et des techniciens en aviculture. Les techniciens en charge de l'encadrement du secteur sont regroupés au sein de l'association des techniciens de l'aviculture (ATAVI) au Mali. La majorité des associations est basé à Bamako. Le niveau de qualification du personnel technique employé est très variable.

Aucune information documentée n'a pu être obtenue sur le chiffre d'affaires consolidé de la filière. Selon certains acteurs clé de la filière enquêtés, ce chiffre d'affaires était déjà en 2005 de plus de 25 milliards de Francs CFA; ce qui semblait bien correspondre à la 5ème place occupée à l'époque par la filière avicole du Mali dans sa contribution aux 200 milliards de Francs CFA de chiffres d'affaires rapportés pour l'ensemble de la zone UEMOA.

3.2 SECTEUR 1: ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET INTÉGRÉ

Le secteur industriel intégré proprement dit (secteur 1) est rare au Mali.

Quelques exploitations aspirent à satisfaire l'exigence du type 1 de la typologie FAO, il s'agit :

- SODOUF (Société Doucouré et Frères) qui possède une ferme de 100 000 pondeuses et un élevage de 30 000 reproductrices pour la production d'œufs fécondés et de poussins d'un jour; il dispose aussi d'une chaîne d'abattage, route de Koulikoro ;
- AVIFARM (Dr Seydou Sow) plus de 50 000 pondeuses en batterie, route de Koulikoro;
- Élevages Boubacar Doumbia plus de 50 000 pondeuses en batterie à Tienfala ;
- Élevages Batié Sidibé plus de 50 000 pondeuses au sol à Banankoroni ;
- Élevages Mamadou Diarra plus de 50 000 pondeuses au sol à Ouenzindougou.

La plupart de ces fermes se situant entre le secteur 1 et 2, seront présentées au paragraphe 3.3.

3.3 SECTEURS 2 ET 3: AUTRES ÉLEVAGES COMMERCIAUX

3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver

Au niveau national, trois unités de production de poussins d'un jour se partagent le marché:

- La société Mali poussins avec une capacité d'incubation de 20 000 œufs;
- la société SODOUF, avec une capacité d'incubation de 180 000 œufs;
- Veto-services, avec une capacité d'incubation de 10 000 œufs ;
- Weredougou Sarl, avec une capacité de 16 400 œufs ;
- Couvoir MALIBYA, non mis en service ; non fonctionnel
- Couvoir PHARMAVET à Sikasso, non mis en service ; non fonctionnel
- Couvoir Programme volaille IER, pour des besoins de recherche.

Parmi ces unités, seule la Société SODOUF (Société Doucouré et Frères) dispose d'un élevage de reproducteurs (30 000). Les autres unités produisent des poussins à partir d'œufs fécondés importés. Le couvoir du programme volaille de l'IER dispose d'une unité de reproductrices « Wassaché » une race locale améliorée créée en Station ; ce couvoir appuie donc essentiellement la multiplication de cette race et ne participe pas l'approvisionnement des éleveurs en poussins d'un jour pour leur besoin de production.

Selon une enquête faite par le DNPIA en 2009 ; la production annuelle de poussins au Mali est estimée à 430 000 poussins de ponte, 886 000 poussins de chair et 42 000 pintadeaux. Cependant, la production locale des accoueurs ne permet de couvrir au maximum que 50 % de la demande. L'approvisionnement en matériel génétique est assuré essentiellement par l'importation de poussins d'un jour.

Le Tableau 10 présente les coûts de production et les prix de vente des poussins.

TABLEAU10:

Coûts de revient et prix de vente des poussins

	Coût de revient	Prix de vente
Poussin de ponte de 1 jour (1)	800 FCFA	900 FCFA
Poussin de chair de 1 jour (2)	650 FCFA	750 FCFA

Source : (1) SODOUF et Mali-poussin (2012) (2) COPROCHAIR (2012)

3.3.2 Viande de poulets de chair

Le système de production avicole de type commercial à biosécurité modérée est le plus répandu parmi les éleveurs de l'aviculture dite commerciale que ce soit pour la production de poulets de chair ou pour la production d'œufs (cf. 3.3.3).

Un système de production avicole de type commercial à biosécurité faible existe, mais il correspond plutôt à une forme d'évolution de l'aviculture villageoise améliorée quand elle est pratiquée en zone périurbaine avec des objectifs commerciaux plus affirmés. Il concerne surtout la production d'œufs (cf.3.3.3).

La production de poulets de chair est donc assurée principalement par des structures commerciales du secteur 2. L'objectif de ces aviculteurs du secteur 2 est commercial: ils utilisent les techniques modernes d'élevage par l'observation des normes techniques (santé, alimentation, hygiène, habitat, souches sélectionnées, etc.) en vue d'une spéculation orientée vers la production de poulets de chair. La production de poulets de chair est entrain de prendre le pas sur la production d'œufs de consommation.

Alimentation

Les aliments sont produits ou achetés auprès de provendiers (maïs, tourteaux divers et farines de poissons, sels minéraux, adjuvants alimentaires importés).

Gestion de l'exploitation

Les bâtiments avicoles sont fermés et construits en matériel durable.

Des principes rigoureux de gestion sont appliqués (bande systématique) et les aviculteurs disposent d'un plan de commercialisation et de marketing.

Il est très difficile d'obtenir des informations sur les coûts de production unitaire car selon les producteurs il existe une très forte variabilité des coûts des facteurs de productions (électricité, coût de l'aliment surtout du maïs local, pertes de production etc.). Peu de producteurs tiennent une comptabilité analytique leur facilitant l'estimation des coûts de production.

Le coût de production du poulet de chair et son évolution sont présentés au Tableau 11.

TABLEAU 11:

Évolution du coût de production du poulet de chair au Mali (en FCFA/kg)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Coût/kg	1 500	1 475	1 800	1 800	1 700	1 750	2 000	2000	2250	2500

Source : COPROCHAIR (2012)

3.3.3 Œufs de consommation de poules

Le système de production avicole de type commercial à biosécurité modérée est également le plus répandu chez les pratiquants de l'aviculture commerciale pour la production d'œufs. L'objectif de ces aviculteurs est commercial: ils utilisent les techniques modernes en respectant les normes techniques (santé, alimentation, hygiène, habitat, souches sélectionnées, etc.) en vue d'une spéculation orientée vers la production d'œufs.

Pour la production d'œufs, il existe en zone périurbaine un système de production avicole de type commercial à biosécurité faible (secteur 3 du classement FAO), qui est une forme d'aviculture villageoise améliorée pratiquée avec des objectifs commerciaux plus affirmés. Les effectifs sont faibles: 200 à 500 pondeuses. L'éleveur observe généralement les mêmes règles de conduite que celles des éleveurs du secteur 2 (notamment avec des souches commerciales sélectionnées), même si de façon moins rigoureuse, d'où une biosécurité plus faible.

Alimentation et Gestion d'exploitation

Voir ci-dessus

3.3.4 Autres espèces

Il convient juste de rappeler l'élevage de pintade de chair de la Ferme avicole de Markaforo de SODOUF composé de 3 000 reproducteurs pintades et 20 000 têtes de pintades de chair

3.4 SECTEUR 4: ÉLEVAGE VILLAGEOIS OU DE BASSE-COUR

3.4.1 Poulets

Encore appelée 'aviculture familiale', l'élevage villageois est pratiqué par les éleveurs des villes et des campagnes de manière très extensive, avec peu ou pas d'investissements. Elle concerne plus de 90 % de la population aviaire du pays. Les effectifs varient de quelques têtes à quelques dizaines de têtes. Même si l'élevage mixte de plusieurs espèces est une pratique courante, l'élevage de la poule est le plus répandu.

En fonction des niveaux d'amélioration on distingue deux sous-types d'aviculture villageoise:

- **L'aviculture familiale extensive:** Pratiquée sans aucune forme d'amélioration, ce type d'aviculture connaît des pertes très élevées (50% et plus) dues aux maladies et aux prédateurs
- **L'aviculture villageoise améliorée:** À la différence de l'aviculture familiale extensive, cette aviculture se caractérise par son caractère économique plus affirmé sous-tendu par l'introduction d'un certain nombre d'améliorations

Reproduction

Dans l'élevage villageois ou de basse-cour du secteur 4, les volailles sont des animaux de races locales. Une amélioration génétique par voie de croisement est par contre recherchée dans l'aviculture villageoise améliorée avec des coqs améliorateurs.

Alimentation

Dans l'élevage villageois ou de basse-cour, des compléments alimentaires sont donnés occasionnellement, les oiseaux doivent couvrir leurs besoins alimentaires avec la divagation. Les exploitations villageoises améliorées quant à elles distribuent des compléments alimentaires de la volaille (surtout aux poussins).

Gestion de l'exploitation

Dans l'élevage villageois amélioré une attention est portée à l'habitat.

Les produits de l'élevage villageois sont peu commercialisés: les œufs sont essentiellement destinés à la reproduction, et la viande est avant tout autoconsommée. On peut noter cependant l'émergence d'une production marchande en direction des centres urbains. Les résultats techniques et économiques de l'élevage villageois sont très faibles: 50 à 80 œufs /an et un poids vif de moins de 1 kg à 6 mois d'âge. Les performances sont par contre plus élevées en élevage villageois amélioré: le taux de survie atteint 75%, les quantités et la qualité des œufs sont propices à une exploitation marchande, les poids vifs des volailles sont de l'ordre de 1,5 à 2,5Kg à 6 mois d'âge (Adama Traoré, 2006).

L'aviculture villageoise est considérée comme une importante source de revenus en milieu rural et comme un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté. L'amélioration de ses performances à travers des interventions ciblées est la préoccupation de plusieurs projets et programmes de développement.

3.4.2 Autres espèces

L'élevage mixte de plusieurs espèces est une pratique courante. Même si l'élevage des poulets est le plus répandu, suivent par ordre décroissant, les pintades, les dindons, les canards et les pigeons.

3.4.3 Première étude de cas: l'aviculture familiale

Date de l'étude de cas	20/01/2011
Localisation de la zone	Aviculture familiale et commercialisation de la volaille dans le cercle de Dioïla – village de Massako, Arrondissement de N'Golobougou Village de KOMDAMBA, Département de la Lékié, Région du Centre
Chiffres de la population humaine	397 000 habitants (cercle de Dioïla)
Chiffres du cheptel avicole	916 000 volailles (cercle de Dioïla)

Description de la localité – Dioïla

Le cercle de Dioïla est situé à 180km de Bamako, partie intégrante de la Région de Koulikoro et dans le Sud de cette même région. Il couvre une superficie de 12 000km² avec une population de 397 000 habitants. Le cercle comprend 23 communes et il est habité essentiellement par des Bambaras, des Peulhs, des Sarakolés, des Minianka, des Sénoufos, et des Bozos. L'économie repose sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et les produits de cueillette. La pluviométrie moyenne annuelle est de 900mm.

Description du sous secteur avicole familial ou villageois

L'aviculture familiale est très importante dans le cercle de Dioïla ; le cheptel aviaire est estimé à 916 000 volailles (recensement 2009): 732 000 poulets locaux et 184 000 pintades. Dioïla est considéré comme le plus grand pôle de production de pintade locale. Le mode d'élevage pratiqué est extensif et caractérisé par l'absence ou la fourniture de très peu d'intrants, un minimum d'investissement et des oiseaux en divagation. On constate cependant ces dernières années une légère amélioration des techniques de production: poulaillers améliorés, vaccination et traitement de la volaille; ceci grâce à l'intervention du PDAM.

L'aviculture commerciale se développe lentement dans le cercle de Dioïla, on n'y dénombre deux élevages totalisant 1500 sujets (pondeuses et chair).

TABLEAU 12:

Répartition cheptel aviaire par circonscription administrative

Localités	Poulets locaux	Pintades
Dioïla	224 000	56 000
Fana	160 000	40 000
Belèko	168 800	42 200
Massigui	92 000	23 000
Banko	88 000	22 000
Total	732 000	183 200

Source : Rapport annuel SLPIA Dioïla (2010)

Les produits de l'aviculture (poulets locaux, pintades, œufs de pintades) sont drainés principalement sur le marché de Bamako et aussi quelques fois vers la Côte d'Ivoire.

Les avicultures et les marchands de volailles sont organisés en associations et en coopératives. Les villes de Fana et de Massigui ayant bénéficié de marchés modernes de volailles de la part du PDAM comptent en leur sein deux coopératives. A Dioïla ville existe une faitière des producteurs de volailles dénommée Union des Aviculteurs.

La commercialisation de la volaille

La commercialisation de la volaille du cercle de Dioïla est caractérisée par la diversité des intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Les volailles sont vendues au village ou au marché hebdomadaire à des collecteurs ambulants qui font le tour des villages les jours ordinaires ou se postent le jour de marché hebdomadaire aux carrefours stratégiques menant à la place du marché pour acquérir de la volaille auprès des

producteurs venant écouler leurs produits. Le marchandage avec le producteur se fait généralement à la pièce ou en gros. Les collecteurs vendent toujours leur stock de volailles en gros aux marchands de volailles qui viennent de Bamako ou de Fana les jours de marché pour acheter la volaille (poulets, pintades, canards, pigeons). Les marges bénéficiaires oscillent entre 100 à 150 FCFA par tête. Cependant certains producteurs vont directement vendre leur volaille aux marchands de volailles de Bamako ou de Fana sur la route nationale vers Bamako, espérant gagner un meilleur prix. En cas d'engorgement ou de prix bas sur les marchés de volailles de Bamako ou de Fana, certains marchands locaux de volailles exportent leurs marchandises vers la Côte d'Ivoire. La ville de Dioïlane ne dispose pas de marché de volailles à proprement parler, le jour de marché hebdomadaire les producteurs ou les collecteurs ambulants amènent les volailles pour les vendre.

TABLEAU 13:

Mouvement de vente de volailles au cours des foires hebdomadaires

Année	Poulets		Pintades	
	Présentés	Vendus	Présentées	Vendues
2010	214 793	214 693	56 415	56 295

Source : Rapport annuel SLPIA Dioïla (2010)

Les volailles vendues sont destinées aux marchés de Bamako et Fana ainsi qu'à la consommation locale. Le mouvement ci-dessus indiqué ne prend en compte que les poulets locaux et les pintades, le nombre des autres espèces vendues est faible.

TABLEAU 14:

Prix moyens d'achat et prix moyens de vente des produits avicoles pendant les foires hebdomadaires (Dioïla)

Espèces	Prix (FCFA) moyen achat	Prix (FCFA) moyen vente
Poulet	1400	1650
Pintade	1750	2000
Pigeon	500	750
Canard	2000	2500

Source: Auteur (2011)

La majorité des marchands (90%) acheminent les volailles vers les marchés de Bamako ou de Fana à un rythme d'une fois par semaine, le jour de marché.

L'enquête

L'enquête s'est déroulée dans le village de Massako, Arrondissement de N'Golobougou, Cercle de Dioïla; Elle a porté sur 29 ménages. Presque tous les ménages visités élèvent des oiseaux (poulets, pintades). En moyenne chaque ménage possède 18 oiseaux dont 10 poulets (tous sexes et tous âges confondus) et 8 pintades. Les principales productions sont: la viande (production dominante) et les œufs de pintades en saison des pluies.

Dans cette zone, les techniques de production utilisées par les paysans se sont améliorées; le village ayant bénéficié par le passé de l'encadrement de la CMDT; On note l'existence de poulaillers semi améliorés en banco avec des portes et des fenêtres, des pendoirs et des perchoirs.

Les volailles reçoivent le matin et le soir un peu de suppléments alimentaire (sorgho ou maïs concassé, son) le reste de la journée ils sont en divagation. Les poussins bénéficient de termites que les paysans ou leurs enfants vont chercher en brousse.

Ayant bénéficié de formation en matière d'aviculture par le biais de l'encadrement de la CMDT, Les paysans de Massako pratiquent la vaccination contre la maladie de Newcastle avec de l'ITANEW; vermifugent les oiseaux avec le VPV et le VSP, et ils pulvérisent les

poulaillers contre les ectoparasites.

De l'entretien en groupe sont sortis les paramètres suivants:

- Age à la première ponte: 7 mois;
- Nombre d'œufs par couvaion: 7 -12 œufs;
- Taux d'éclosion: 90 à 100% en saison froide et 50 à 70% en saison chaude;
- Taux de survie des poussins: 75% (en saison chaude), 50%(en saison froide)

A propos de la commercialisation des produits avicoles, la quasi-totalité des poulets sont destinés à la vente, leurs œufs sont destinés à la reproduction. Par contre 60% des œufs de pintades sont réservés à la reproduction et 40% à la vente.

S'agissant de la biosécurité, les paysans incriminent les collecteurs, de responsables de la transmission des maladies aviaires lors de leurs déplacements de village en village pour acheter des poulets.

3.4.4 Deuxième étude de cas: Circuit de commercialisation de la volaille

Date de l'étude de cas	22-23/01/2011
Localisation de la zone	Marché de volailles de Bougouni Marché de volailles de Fadjiguila
Chiffres de la population humaine	Bougouni 459 509 habitants Commune I District de Bamako 256 216 habitants
Chiffres du cheptel avicole	Bougouni 3 161 088 volailles Commune District I de Bamako 1 037 000 volailles

La deuxième étude de cas porte sur la connaissance des marchés de volailles. Les marchés enquêtés sont ceux de Bougouni dans la région de Sikasso et de Fadjiguila dans la commune I du District de Bamako. Le choix de ces deux marchés est justifié par fait que le marché de volailles de Bougouni est un marché de transit alors que le marché de Fadjiguila dans la commune I du District de Bamako est un marché terminal de volailles.

Description des localités

Cercle de Bougouni – ville de Bougouni

Situé dans la partie méridionale de la République du Mali, le cercle de Bougouni est l'une des plus anciennes circonscriptions administratives de la région de Sikasso. Limité au Nord par la région de Koulikoro, au Sud par la République sœur de Côte d'Ivoire, à l'Est par le cercle de Sikasso, au Sud-est par le cercle de Kolondiéba et à l'Ouest par le cercle de Yanfolila, le cercle de Bougouni couvre une superficie de 20 028 km² pour une population de 459 509 habitants répartie en 69 730 ménages. La population est composée de Bambara, Peulh, Sarakolé, Songhaï, Bozo, Dogon, Malinké, Minianga, Sénoufo. Le climat est de type soudanien, la pluviométrie moyenne annuelle oscille entre 900 et 1100mm, la température moyenne annuelle est de l'ordre de 27°C, les vents dominants sont l'harmattan et la mousson. Le cercle de Bougouni est arrosé par quatre fleuves: le Bagoué; le Baoulé; le Bani et le Bafing.

Le cercle de Bougouni est à vocation agro-sylvo-pastorale. La population est à 80 % rurale. Parmi cette couche une majeure partie s'adonne à l'aviculture, elle est pratiquée par toutes les ethnies de toutes catégories et de tous sexes. Les productions avicoles occupent une grande place dans l'économie locale. A côté de l'aviculture familiale s'installe peu à peu une aviculture commerciale.

La ville de Bougouni est une ville carrefour située sur la route nationale RN6 à cheval entre Bamako (160 km) et Sikasso (210km).

Description du Marché de volailles

Le marché de volailles de Bougouni est un marché moderne construit par le PDAM. Il couvre une superficie de 110m² sous plafond, avec une hauteur de 4m. Le marché est équipé de cages métalliques superposées pour le stockage des oiseaux. Il est électrifié et connecté au réseau d'eau de la ville.

L'enquête

Des entretiens de groupe ont été organisés avec seize marchands actifs de la coopérative des marchands de volailles du marché PDAM de Bougouni dont trois femmes, **en présence de l'agent du service local des productions et des industries animales** responsable du marché. La coopérative compte quarante-deux membres.

A la suite des entretiens, une visite du marché a été effectuée. Les échanges ont porté sur les intervenants sur le marché; **les zones d'approvisionnement** du marché et le transport; les pratiques de commercialisation des volailles; les difficultés liées à **l'approvisionnement, à la commercialisation et les perspectives en termes d'amélioration de l'activité en général et de la biosécurité en particulier**. Quelques données statistiques sur le commerce de volailles ont été collectées au niveau de l'agent de suivi du marché.

Principaux résultats de l'enquête

Les intervenants du marché de volailles

Les intervenants peuvent être classés en cinq catégories d'acteurs dans la commercialisation des volailles:

- Les collecteurs: ce sont ceux qui sillonnent entre des marchés hebdomadaires des villages et villes secondaires du cercle et en dehors et viennent vendre les volailles aux marchands de Bougouni;

- **Les détaillants: marchands actifs du marché de volailles, s'approvisionnent auprès des collecteurs et vendent au détail aux ménagères ou tout autres acheteurs;**

- Les grossistes- détaillants: sont servis aussi par les collecteurs cités plus haut, vendent aussi au détail et livrent de grosses quantités aux négociants qui viennent de Bamako ; ces volailles vendues sont destinées à la capitale;

- Les négociants: **viennent principalement de Bamako ou d'Oueléssébougou pour s'approvisionner;**

- **Les abattants: chargés d'égorger, de déplumer et d'éviscérer les poulets pour les ménagères et autres.**

Ces cinq différents acteurs ont été répertoriés sur le marché de volailles de Bougouni, **caractérisés au plan de l'identification et des activités de commercialisation des volailles.**

Les marchands de volailles constitués des détaillants et des grossistes-détaillants (les vrais occupants du marché de volailles) sont au nombre de seize dont trois femmes. Chaque marchand dispose de quatre cages.

Le marché de volailles de Bougouni ne dispose pas d'aire d'abattage, c'est un marché de transit vers la capitale Bamako.

Zones d'approvisionnement en volaille et moyens de transport :

Les zones d'approvisionnement sont réparties en zone à l'intérieur du cercle et en zone à l'extérieur du cercle.

Villages ou foires hebdomadaires de villages à l'intérieur du cercle de Bougouni : il s'agit de Sirimana, Bogo, Bougoula, Nianzana, Dègnè, Koumantou, Manissa, Garalo, Kologo, Nékèla, Farabani, Klé, Toula, Faragouaran, Madina, Faradjèlé, Sogola, Flaboula.

Villages ou foires hebdomadaires à l'extérieur du cercle de Bougouni : Niena cercle de Sikasso et TodougouKondiè du cercle de Kolondiéba.

Certains marchands de volailles de Bougouni effectuent des déplacements dans la semaine vers ces villages ou foires, soit à mobylette, en mini car, en camion, ou en taxi-brousse. Ils disposent sur place de collecteurs qui leur livrent les volailles avec une certaine marge entre 100FCFA jusqu'à 250FCFA/sujet. Par contre d'autres marchands attendent sur place d'être livrés par les collecteurs qui dans ces cas effectuent le déplacement sur Bougouni, certains à vélo, à charrette et même à pied à des lieux non

éloignés. Les quantités convoyées varient suivant le moyen de transport utilisé. En **mobylette** et en **camion** les poulets sont embarqués en vrac, tandis qu'en mini car ou en taxi-brousse c'est soit en vrac soit en cages. Selon les moyens de transport et les saisons, les pertes varient. Les pertes les plus importantes sont enregistrées pendant la saison sèche chaude à cause de la chaleur.

Pratiques de commercialisation des volailles:

Les détaillants et les grossistes-détaillants constituent les vrais acteurs qui occupent le marché de volailles de Bougouni. Les détaillants pratiquent uniquement la revente au détail tandis que les grossistes-détaillants font en même temps le détail que les ventes en gros à l'intention des négociants qui viennent de Bamako et d'Ouelessébougou.

Les volailles sont stockées dans des cages métalliques en étage en attente d'être vendues. Les cages sont munies d'abreuvoirs et de mangeoires.

Pour seize marchands enquêtés, tous pratiquent la vente de volailles durant toute l'année, ils écoulent en moyenne cinq cents oiseaux par jour repartis entre la consommation intérieure de la ville d'environ une centaine et quatre cent oiseaux à destination des marchés de volailles de Bamako. Seulement deux espèces de volailles se retrouvent sur le marché, les poulets locaux et les pintades. Les prix moyens d'achat et de vente toutes catégories confondues de marchands indiquent des marges substantielles.

TABLEAU 15:

Prix moyen d'achat et de vente pour toutes catégories confondues de marchands dans le marché de volailles de Bougouni (Mali)

Espèce	Prix d'achat moyen (FCFA)	Prix de vente moyen (FCFA)	Marge brute (FCFA)	Effectif de vente par jour
Poulets	1580	2060	480	410
Pintades	1875	2250	375	90

Source : Auteur (2011)

Chez 37% de marchands enquêtés les principaux clients sont des ménagères, des grilleurs de rue et des restaurateurs, chez 63% autres ce sont des négociants.

Sur les cinq cents volailles vendues par jour au niveau du marché, une centaine est abattue et plumée au marché. Il n'existe pas d'aire d'abattage aménagée au niveau du marché de volailles de Bougouni. L'abattage se fait au sol dans la cour du marché, où interviennent les abattants moyennant la somme de 7FCFA à 100FCFA/tête de volaille. Le foyer pour le chauffage de l'eau et un trou creusé au sol pour la saignée se trouve dans la cour. La plumaison se fait sur une table en bois et les plumes sont entassées dans une poubelle. En fin de journée les plumes sont déversées à la décharge publique. L'abattage, la plumaison et le nettoyage sont réalisés par des jeunes appelés abattants. Il n'y a pas d'inspection sanitaire à la fin du processus.

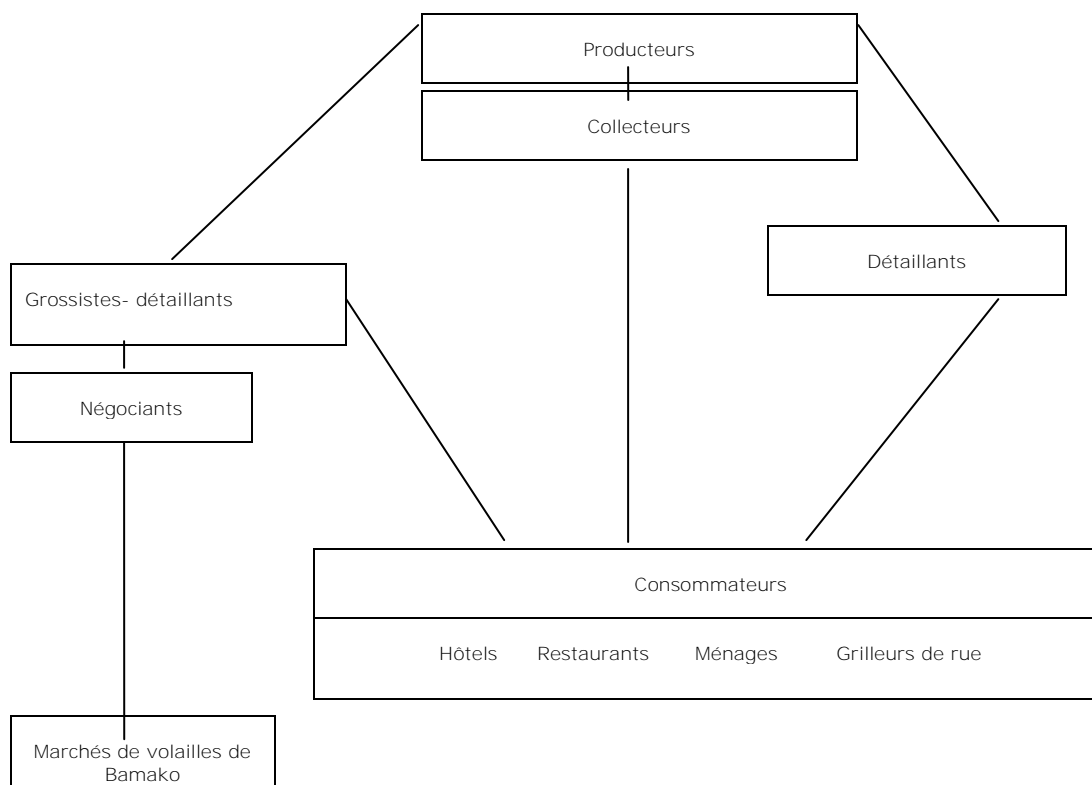
Les principales contraintes rencontrées dans la commercialisation

Les contraintes sont de plusieurs ordres:

- les opérateurs ont exprimé le besoin de structurer leur corporation et d'améliorer leurs conditions d'exercice;
- des besoins d'appui financier de l'Etat et/ou des collectivités territoriales pour développer leurs activités;
- un suivi sanitaire des volailles dans les marchés.

Biosécurité

En matière de biosécurité, le marché de volailles de Bougouni peut être catégorisé comme une infrastructure à faible niveau de biosécurité (problème de nettoyage et de désinfection de l'enceinte, abattage à même le sol, différentes espèces sont mis en cage ensemble (poulets et pintades), présence de chiens et chats divagants); il y a un véritable risque en cas de grippe aviaire par exemple.

FIGURE 10: CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DES VOLAILLES A BOUGOUNI

Marché à volailles de FADJIGUILA en Commune I District de Bamako

Le District de Bamako est divisé en six communes par l'ordonnance du 18 Août 1978 modifiée par la loi de Février 1989. Chaque commune est gérée par un conseil communal et un maire élu en son sein.

La commune I compte 256 216 habitants. Limitée au Nord par la commune rurale de Dialakorodji (cercle de Kati), à l'Ouest par la commune II, au Nord-est par la commune rurale de Sangarébourgou (cercle de Kati), à l'Est par la commune rurale de Gabakourou III et au Sud par le fleuve Niger, elle couvre une superficie de 34 260 km².

Neuf quartiers composent cette commune: Banconi, Boukassoumbougou, Djélibougou, Doumanzana, Fadjiguila, Sotuba, Korofina Nord, Korofina Sud et Sikoroni.

Description du Marché de volailles

March en Janvier 2008, le marché de FADJIGUILA couvre une surface bâtie de 165 695m² sous plafond en étage à un niveau, la hauteur du rez-de-chaussée 3,90m, hauteur à l'étage 3,60m. Les commodités offertes sont les suivantes: l'eau, l'électricité, cages métalliques superposées, aire d'abattage, saignoir, chaudière à gaz, paillasse de plumaison, table d'éviscération et de découpe, chambre froide.

Les intervenants du marché

Les intervenants de ce marché sont de deux catégories: les détaillants fixes et les abattants. Les enquêtes ont porté sur quinze marchands et vingt abattants, tous opérant dans le marché. Ce marché est un marché terminal, la revente est destinée aux seuls consommateurs.

Organisation des intervenants

Les opérateurs du marché de volailles de Fadjiguila à Bamako sont organisés en coopérative dénommée « Badégna » au nombre de trente-cinq membres dont quinze marchands et vingt abattants. La coopérative a été créée en Octobre 2005.

Les recettes de la coopérative sont pourvues de la façon suivante:

- 10FCFA de cotisation à l'entrée du marché pour chaque oiseau;

- 25FCFA pour chaque poulet abattu. Cette entrée est partagée à raison de 75 FCFA pour les abattants et 25 FCFA pour la caisse de la coopérative. Elle dispose d'un compte bancaire où les recettes sont versées. Le personnel recruté par la coopérative est composé d'un commis aux écritures, d'un gardien et d'un manœuvre.

Zones d'approvisionnement en volailles et moyens de transport:

Le marché de volailles de Fadjiguila est alimenté en volailles par les localités de Sikasso, Koutiala, Niéna, Banan dans la région de Sikasso, de Massigui et Niamina dans la région de Koulikoro. Divers moyens de transport sont empruntés : de Sikasso il arrive à Bamako au moins quatre fois dans la semaine une remorque contenant uniquement des poulets qui sont dispatchés entre divers marchés de volailles de Bamako; de Koutiala arrive un camion chargé que de poulets (de dix tonnes en moyenne) deux fois par semaine, qui fournit aussi divers marchés. Le chargement de la remorque de Sikasso se fait à l'aide de poulets venant des foires hebdomadaires de Kadiolo, de Kignan, de Niéna, de Sikasso et alentours, de Danderèso, et de Klela.

Le chargement du camion de Koutiala est composé des oiseaux venant de Kouri, de Yorosso, de Koutiala et environs, de Molobala et de M'Pessoba.

Les volailles venant de Massigui, de Niéna, de Banan et de Niamina sont convoyées sur Bamako par les transports en commun comme les mini cars, les camions, les voitures bâchées ou les gros cars de transport de personnes.

Dans les remorques, les camions de dix tonnes ou les gros cars de transport mixte, les oiseaux sont mis en cages de type traditionnel pouvant contenir entre cinquante à soixante sujets. Tandis que dans les mini cars, les voitures bâchées et les camions de transport mixte, les oiseaux sont mis en vrac, attachés par les pattes avec des cordes sur les porte-bagages.

Les approvisionnements sont réceptionnés tous les jours de la semaine sauf le Lundi et le Samedi, le plus gros lot arrive le Dimanche.

Commercialisation des volailles

Dans le marché de volailles de Fadjiguila chaque marchand dispose de deux cages pour le parage des oiseaux. Ce sont des cages métalliques disposées en étage, munies de mangeoires et d'abreuvoirs.

Les transactions commerciales entre les fournisseurs de volailles et les marchands se font à crédit, le paiement s'effectue par tempérament.

TABLEAU 16:

Mouvement journalier

Nombre présenté	Nombre vendu	Nombre moyen journalier vendu par marchand
Poulets (492)	369	25
Pintade (108)	81	5

Source : Coopératives des marchands de volailles de Fadjiguila « Badegna » (2011)

TABLEAU 17:

Prix moyen d'achat et de vente

Espèces	Prix d'achat moyen (FCFA)	Prix de vente moyen (FCFA)	Marge brute (FCFA)	Effectif de vente par jour
Poulets	1680	2000	320	369
Pintade	2000	2500	500	81

Source : Coopératives des marchands de volailles de Fadjiguila « Badegna » (2011)

S'agissant des quinze marchands enquêtés, la vente de volailles constitue un emploi permanent. Toutes les ventes sont destinées à la consommation en viande des habitants de la ville de Bamako. Dans le marché, l'on voit pêle-mêle quelques têtes de dindons, de

canards ou de pigeons en nombre très réduit.

Chez 100% des marchands les principaux clients sont les ménagères, les hôtels, les restaurants, les grilleurs de poulets.

Le marché dispose d'une aire d'abattage (voir descriptif). L'abattage, la plumaison, l'éviscération et le nettoyage se font sur une paillasse aménagée à ces effets. Un chauffe-eau à gaz constitue le foyer pour le chauffage de l'eau. Les plumes sont entassées dans une poubelle et sont déversées à la décharge publique. Les abattants, maillon actif de la coopérative des marchands de volailles, perçoivent 75fca par poulet abattu. Ces personnes sont en contact direct avec les oiseaux, risque potentiel en cas de grippe aviaire.

En matière de biosécurité, le marché de Fadjuila a bénéficié d'un appui du projet STOP AI projet de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène à travers le PDAM.

Le commerce de volailles pourvoit un input économique très appréciable dans le cadre des flux commerciaux entre les marchés de transit des volailles des différentes localités administratives du Mali et la Capitale Bamako. La contrainte principale signalée par les marchands de volaille de Fadjuila reste la concurrence déloyale opérée par des marchands ambulants aux abords du marché à l'occasion des fêtes.

3.4.4 Troisième étude de cas: l'aviculture commerciale

Date de l'étude de cas	29-30/01/2011
Localisation de la zone	Zone périurbaine de Bamako 1. Commune rurale de Moribabougou 2. Commune rurale de Sanankorob
Chiffres de la population humaine	1 809 106 habitants (District de Bamako)
Chiffres du cheptel avicole	5 953 000 têtes de volaille (District de Bamako)

La première partie de l'étude porte sur un élevage du secteur 1 (industriel et intégré), la ferme avicole de Marakaforo de la société DOUCOURE et frères (SODOUF) située dans la Commune rurale de Moribabougou à 15 km de Bamako; la seconde porte sur un élevage commercial du secteur 2 dans la Commune rurale de Sanankoroba situé à 30 km de Bamako sur l'axe routier Bamako - Sikasso.

La ferme avicole de Marakaforo (SODOUF)

Située dans la Commune rurale de Moribabougou, à une quinzaine de kilomètre de Bamako sur la route Bamako-Koulikoro, la ferme avicole de Marakaforo a été créée en 1998 par la Société Doucouré et frères (SODOUF). La Société était jusqu'à cette date connue pour son intervention au Mali et à l'étranger dans les secteurs du commerce et de l'industrie métallique.

Il s'agit de la seule exploitation avicole pouvant être classée selon les critères du tableau comme appartenant au secteur industriel et intégré.

L'exploitation comprend:

- des unités d'élevage de reproducteurs (poulets de chair et ponte, pintade de chair);
 - un couvoir avec une capacité de production de 120 000 poussins tous les 24 jours;
 - des unités de production d'œufs de consommation;
 - des unités de production de poulets de chair;
 - des unités de production de pintades de chair;
 - une Fabrique d'aliments volailles;
 - une Fabrique d'alvéoles pour le transport des œufs;
 - un abattoir avec des chambres froides.

Elle dispose de points de ventes à travers la ville de Bamako et alimente un réseau de clients à travers le pays.

Aujourd'hui SODOUF produit 40 000 poussins de ponte par mois et 30 000 poussins de chair par mois, à partir d'un effectif de 12 000 reproducteurs de ponte et 16 000 reproducteurs de chair. L'effectif des reproducteurs de pintades de chair est de 3000 têtes et qui contribuent à la production de 20 000 têtes de pintades de chair par an.

En termes de perspective la Société prévoit de produire 500 000 poussins par mois à l'horizon 2012.

L'effectif total de pondeuses est de 80 000 têtes ; la production journalière d'œufs est de 1500 alvéoles d'œufs ; 40 000 poulets de chair sont vendus mensuellement.

L'unité de fabrique d'aliments a une capacité de production de 10 tonnes par heure. La consommation annuelle de maïs est de 3000 tonnes, aussi la Société envisage-t-elle l'exploitation très prochaine d'une superficie de 200 ha pour produire ses besoins en maïs.

L'unité de fabrique d'alvéoles a une capacité de 20 000 alvéoles par jour; elle aide donc à couvrir les besoins d'autres exploitations avicoles du pays.

La Société emploie aujourd'hui plus de 120 employés.

La contrainte principale à laquelle la Société est confrontée reste le problème de l'approvisionnement en intrants alimentaires de qualité.

En matière de biosécurité, la société observe des mesures drastiques d'hygiène, mais la coexistence de l'activité de production avicole avec d'autres activités de la Société, notamment l'industrie métallique accroît les risques et demande une délimitation sûre.

La Société met un accent particulier sur la traçabilité dans la production de ses produits et entend faire du label SODOUF un label de qualité ; Pour le moment, elle n'approvisionne que Bamako et quelques capitales régionales, mais elle compte s'étendre très rapidement aux autres localités du pays et exporter plus tard dans la sous-région.

La ferme avicole de Moussa CAMARA

La ferme est située à une trentaine de kilomètres de Bamako dans la commune rurale de Sanankoroba sur l'axe Bamako – Sikasso. Son territoire comporte de nombreuses concessions rurales où sont pratiquées l'arboriculture fruitière, le maraichage, la production laitière, l'embouche bovine et l'aviculture.

Le promoteur est un jeune entrepreneur menant de pair des activités commerciales, d'arboriculture et de maraichage avec l'activité d'aviculture commerciale. Il est membre aussi bien de la coopérative des producteurs d'œufs (COPRODOC) que de la coopérative de production de poulet de chair (COPROCHAIR) dont il est le Président.

L'éleveur a débuté en 2001 avec l'activité de production d'œufs, à laquelle il ajoutera à partir de 2002 l'activité de production de poulets de chair ; il dispose d'un effectif de 15000 pondeuses. Compte tenu de la faiblesse de l'offre nationale, l'approvisionnement en poussin d'un jour se fait auprès de fournisseurs extérieurs. La productivité de ponte est jugée très bonne (93 à 97% de taux de ponte).

La production de poulet de chair est faite par bande de 2000 poussins tous les 2 mois, des poussins pour le moment acquis auprès d'un fournisseur local.

L'aliment est produit partiellement au niveau de l'exploitation: 45 ha sont aménagés pour la production de maïs. La farine de poisson est produite à partir de poissons achetés au Mali.

S'agissant des contraintes rencontrées il convient de noter:

- La difficulté d'approvisionnement local en poussin d'1 jour ; il faut un délai de livraison d'environ 2 mois.
- Les problèmes d'approvisionnement en intrants de qualité pour l'alimentation (maïs, farine de poissons).
- Les marges de profit sont très limitées avec des coûts de production qui augmente sans cesse.
- la mise sur le marché (fraudemment) de découpes de poulets en provenance de l'étranger avait constitué une menace, mais elle a été rapidement levée.

Les prix en cours dans l'exploitation:

- Coût de production: 30 à 45 FCFA
- Prix de vente: 1 plateau de 30œufs à 1500FCFA soit 50FCFA
- 1 kg de poulet de chair à 2000FCFA.

Perspectives

- Prévision de production de maïs sur 200 ha;
- Installation par la coopérative COPROCHAIR d'une aire d'abattage de volaille et d'une capacité de conservation en chambre froide.

3.5 ANALYSE DE LA FILIÈRE AVICOLE

3.5.1 Poussins d'un jour

Au niveau national, quatre unités de production de poussins d'un jour se partagent le marché (Mali poussins, la société SODOUF, Veto-services, Weredougou Sarl). Parmi ces quatre unités, seule la Société SODOUF dispose d'un élevage de reproducteurs. Les trois autres unités fonctionnent à partir d'œufs fécondés importés d'Allemagne, de la Hollande, du Portugal, du Brésil, du Sénégal, de la France, de la Côte d'Ivoire, etc.

Le Mali est également importateur de poussins d'un jour. La production locale des accoueurs nationaux ne permettant de couvrir qu'un peu plus de 50 % de la demande, l'approvisionnement en matériel génétique est assurée essentiellement par l'importation de poussins d'un jour.

Le Tableau 18 ci-après donne l'évolution des importations de produits avicoles de 2001 à 2009. Ces données ont été recueillies auprès des couvoirs concernant les OAC et pour les animaux vivants après compilation des autorisations d'importation délivrées par la Direction Nationale des Services Vétérinaires du Mali.

TABLEAU 18:
Évolution des importations de produits avicoles (quantités)

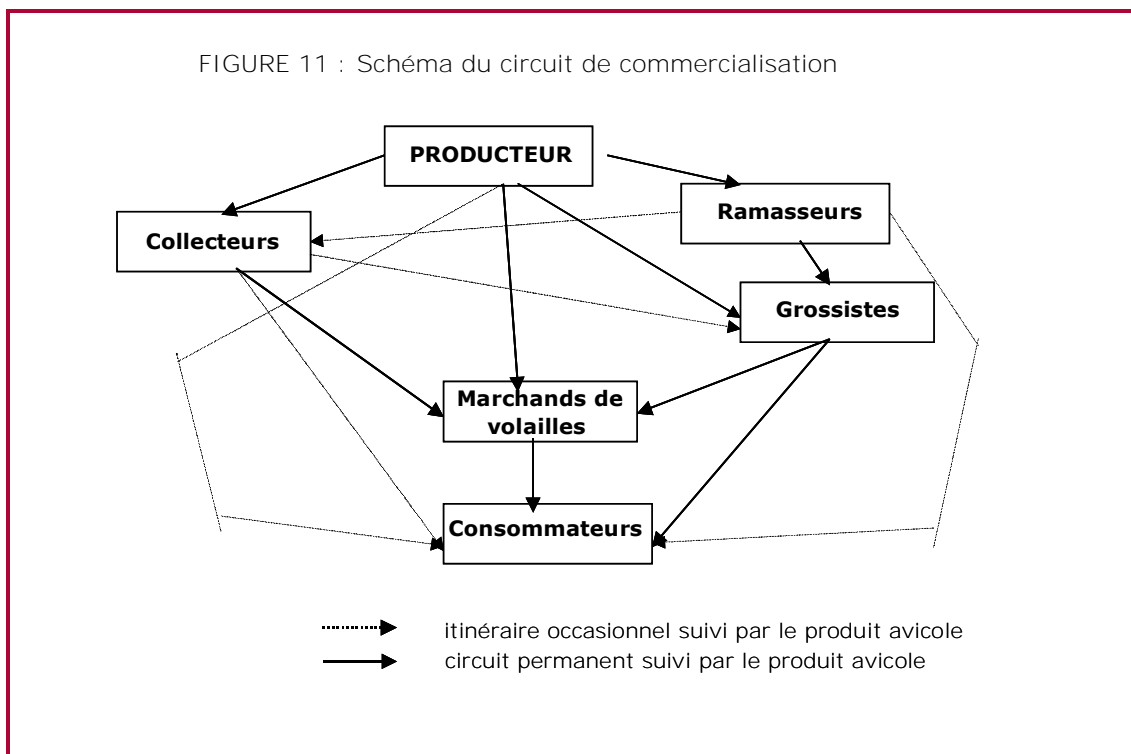
Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Œufs à couvrir (OAC)		287 240	130 028	383 040	493 562	ND	568 100	932 940	699 840
Poussins de ponte	390 316	390 376	208 490	255 074	320 235		473 338	590 740	556 260
Poussins de chair	131 931	131 937	80 775	119 944	152 645		32 600	26 200	54 940
Poussins reproducteurs		3 850	-	-	3 000		8 100	17 350	14 300
Coquelets		67 060	2 200	3 000			7 000	10 500	500
Autres		309 750	20	1 580					

Source: Rapports annuels d'activités 2001-2005 du PDAM et de la Direction Générale de la Réglementation et de Contrôle (DGRC). Rapport DNPIA 2006-2009

Il existe une nette différence de prix entre les poussins de chair et les poussins de ponte (700 à 750 FCFA contre 900 à 950 FCFA) ainsi qu'entre les poussins produits localement (750 à 950 FCFA selon le type de poussins) et ceux importés (1100 FCFA l'unité), taxes douanières comprises (47 % du prix d'acquisition).

3.5.2 Viande de poulets de chair

Le circuit de distribution des produits avicoles est complexe; il est caractérisé par l'implication de nombreux intervenants. L'analyse du circuit de commercialisation conduit au schéma présenté par la Figure 11.



La multiplicité des acteurs renchérit les prix aux consommateurs et réduit en particulier les marges bénéficiaires des producteurs.

Même si en termes d'effectifs le secteur avicole commercial ne représente que 5% de la population aviaire, il approvisionne les zones urbaines et périurbaines et joue un rôle important dans la sécurité alimentaire. Il est estimé par exemple que la production annuelle des élevages du district de Bamako couvre l'essentiel de la consommation des populations citadines.

La production commerciale des poulets de chair et les poules de réforme (pondeuses) sont consommées en partie par le secteur de la restauration (à côté de l'apport du secteur avicole familial).

Les produits avicoles de l'élevage villageois sont destinés surtout à l'autoconsommation (viande) ou à la reproduction (œufs). Une part est cependant commercialisée sur les marchés locaux.

Le transport au marché se fait à travers tous les moyens possibles de transport (bicyclette, motocyclette, minibus et « taxi-brousse » etc.). Les oiseaux sont entassés vivants dans des cages traditionnelles où suspendus à l'air libre en grappes avec des pattes entravées. Des pertes parfois importantes sont enregistrées dues à la chaleur et à l'entassement excessif.

Les marchés de volailles sont le plus souvent intégrés aux marchés traditionnels dont ils occupent une aire réservée. Y sont principalement vendus les poulets, en occurrence les poulets locaux, suivis, selon les saisons, par les pintades, les canards et les pigeons.

Aucune séparation n'est faite entre les espèces souvent gardées dans les mêmes cages. Des cages contenant des poulets malades voire même des cadavres de poulets, jouxtent avec les cages contenant les poulets offerts à la vente.

3.5.3 Œufs de consommation

Le secteur de la production d'œufs de consommation est un secteur toujours en croissance; même si les acteurs sont moins bien organisés que le secteur de la production de poulets de chair. Un des problèmes majeurs est l'**approvisionnement en ingrédients alimentaires de qualité et l'approvisionnement difficile en poussins d'1 jour** à partir des accouveurs locaux ; Une autre difficulté est la limitation de la marge de profit à cause des surcoûts (augmentation continue du coût des intrants alors que le prix de l'œuf n'a presque pas varié).

3.5.4 Autres espèces

Il convient de rappeler l'**élevage de pintade de chair de la Ferme avicole de Markaforo de SODOUF** composé de 3 000 reproducteurs pintades et 20 000 têtes de pintades de chair.

3.5.5 Les problèmes généraux de la filière

A l'issue de la consultation des acteurs de la filière avicole, les principales contraintes suivantes ont été recensées avec des recommandations visant à les lever :

- problème d'organisation des intervenants de la filière ;
- manque de professionnalisation ;
- besoin de renforcement de capacité ;
- **besoin d'une interface FIFAM / Administration ;**
- **problème de financement, d'accès au crédit / de fonds de garantie ;**
- **besoin de disposer de ressources propres pour supporter les activités d'animation de la filière (cotisations et retenues diverses sur les transactions)**
- **besoin d'une révision de la politique de taxation (détaxe des OAC)**
- **besoin de promotion des troupeaux reproducteurs pour l'approvisionnement en poussin d'1 jour.**

Chapitre 4

Commerce, commercialisation et marchés

4.1 MARCHÉ NATIONAL

Des marchés modernes ont été récemment construits dans le cadre du PDAM. Le Tableau 19 présente la liste de ces marchés.

TABLEAU 19:
Marchés modernes proches de la capitale et dans quelques chefs-lieux de région

Localisation	Marchés à volailles	Nombre d'aires d'abattage
District Bamako:		
- Communes I	Fadjiguila	1
- Communes III	FR31	2
- Communes VI	Banankabougou	1
Région Koulikoro	Kati, Kalabancoro, Fana, Massigui, Touba	3
Région Kayes	Kayes, Kita	2
Région Sikasso	Sikasso, Koutiala, Bougouni	3
Région Ségou	Bla, Ségou, Kimparana	2
Région Mopti	Koro, Mopti, Bankass	

Source: PDAM (2009)

Le Tableau 20 montre l'évolution des volailles présentées ou vendues sur les marchés de Bamako et de l'intérieur du pays.

TABLEAU 20:
Mouvement des marchés a volailles de 2005 à 2012

Volailles	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Présentées	7 841 425	4 021 428	4 370 684	5 766 430	6 871 955	8 109 860	18 174 348	15 123 809
Vendues	7 353 684	3 381 534	4 056 197	5 041 580	5 967 484	7 066 580	10 088 448	12 340 453

Source: Rapports annuels d'activités du PDAM et de la Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle (DGRC), 2005, Rapport DNPIA 2006-2012

TABLEAU 21:
Mouvement des marchés a volailles par région de 2007 à 2012

Région	2007		2010		2011		2012	
	Présentés	Vendus	Présentés	Vendus	Présentés	Vendus	Présentés	Vendus
Kayes	93 620	74 963	4 663 708	3 831 738	4 863 706	3 831 738	272 774	326 070
Koulikoro	303 249	299 077	205 148	162 503	1 052 128	923 376	962 671	863 410
Sikasso	995 579	984 588	627 685	597 888	8 760 000	8 001 361	5 282 192	4 916 691
Ségou	761 213	928 890	1 423 921	1 392 362	989 730	942 869	840 888	781 772
Mopti	206 935	202 048	715 372	704 034	245 400	238 226	254 399	250 120
Tombouctou	19 666	15 709	438 633	347 312	47 488	46 833	20 582	18 104
Gao	-	-	18 945	13 523	6 307	4 708	2 365	2158
Kidal	619	619	5421	3868	4 820	2 108	558	339
Bamako	1 989 803	1 550 303	8 102 891	7 056 130	5 163 610	4 011 190	7 487 360	5 271 789
TOTAL	4 370 684	4 056 197	16 199 922	14 109 356	18 174 348	10 088 446	15 123 809	12 340 453

Source : Rapports DNPIA (2006-2012)

Les ventes ont légèrement baissé en 2002 lors de la CAN (manifestation sportive de Football). En effet, durant cette période, la politique de l'hospitalité du Mali « Djatiguiya » a favorisé la prise en charge des hôtes par des familles au détriment des hôtels, situation qui a généré une mévente.

TABLEAU 22:

Exportations contrôlées de la volaille

Région	2006		2008		2010		2011		2012	
	Effectif	Dest.	Effectif	Dest.	Effectif	Dest.	Effectif	Dest.	Effectif	Dest.
Kayes	-		-							
Koulikoro	400	RCI	-							
Sikasso	7 300	RCI	4 518	RCI	6195	RCI	217 032	RCI	615 908	RCI
Ségou	-		-							
Mopti	6 014	BF	-		9760	BF	18 645	BF	21 454	BF
Tombouctou	-		-							
Gao	-		-							
Kidal	-		-							
Bamako	-		-							
TOTAL	13 714		4 518		15 925		235 677		537 362	

Source : Rapports DNPIA (2006-2012)

Dest : Destination, BF : Burkina Faso, RCI : Côte d'Ivoire

TABLEAU 23:

Répartition des marchés traditionnels de volailles

Régions	Localités	Nombre de marchés de volailles
Région de Kayes	Kayes	1
	Kita	1
	Yélimané	1
	Nioro	1
	Bamaflé	1
	Makina	1
	Bafoulabé	1
Région de Koulikoro	Kéniéba	1
	Koulikoro	1
	Kati	1
	Kalabankoro	1
	Sirakorola	1
	Fana	1
	Dioïla	1
	Nara	1
	Béléco	1
	Sanankoroba	1
	Kolokani	1
	N'Golobougou	1
	Massigui	1
	Banamba	1
	Djidjéni	1
Markacoungo	1	
Touba	1	
Région de Sikasso	Sikasso Médine	1
	Sikasso Wayerma	1
	Niéna	1
	Sikorolé	1
	Bougouni	1
	Kadiolo	1
	Yorosso	1
	Kolonidiéba	1
	M'Pessoba	1
	Koumantou	1
	Koutiala	1
	Dalabala	1
	Zégoua	1
	Loulouni	1
	Yanfolila	1
Konséguéla	1	
Facola	1	
Boura	1	
Région de Ségou	Ségou Grand Marché	1
	Ségou Marché Château	1
	Ségou Médine	1
	Barouéli	1
	Macina	1
	Bla	1
	Tominian	1
	Kimparana	1
	San	1
Niono	1	
Région de Mopti	Konobougou	1
	Mopti Sakarowel	1
	Mopti Digue	1
	Mopti Diguékono	1
	Fatoma	1
	Sofara	1
	Douentza	1
	Koro	1
	Kona	1
Somadougou	1	
District de Bamako	Bankass	1
	TOTAL	111

Source : Coulibaly O. (2010)

4.2 IMPORTATION

Le Mali n'importait plus de viande de volaille depuis mars 2004.

Avec la menace de la grippe aviaire et l'arrêté interministériel de février 2006, l'importation d'œufs de table est interdite et l'œuf fécondé doit être de provenance sûre. Les producteurs insistent sur le respect des autres normes de santé (en plus du statut d'absence de grippe aviaire) aussi bien pour l'importation des œufs fécondés que celle des poussins de un jour.

4.3 EXPORTATION

Voir ci-dessus

4.4 INFRASTRUCTURES D'ABATTAGE

Sur certains marchés traditionnels locaux, des abattoirs improvisés s'organisent autour des points de vente. Cette grande promiscuité est de nature à favoriser la dissémination des maladies hautement contagieuses.

Le marché à volailles moderne FR3 situé dans la commune III du district de Bamako dispose d'une chaîne d'abattage industriel permettant de conditionner les volailles selon les normes d'hygiène requises en la matière.

4.5 PROVENDE, ALIMENT VOLAILLE

Le secteur de production de l'aliment volaille englobe de nombreuses unités avec des niveaux d'équipement et de capacités variables. Communément appelés provendiers, les fabriques d'aliments constituent un des maillons les plus importants de la filière étant donnée l'importance de la place de l'alimentation dans l'aviculture (Tableau 24).

TABLEAU 24:
Répertoire des fabriques d'aliments de volaille au Mali

Désignation	Localisation
PROMO-AVI-MALI	Magnambougou
Moulin 2000	Sogoniko
AVI-PRO	Faladiè
Nouveaux Moulins	Banankabougou
Prodalvo	Yirimadjo
Fabrique d'aliments animaux	Route de Koulikoro
Fabrique d'aliment volaille	Senou, Route de Bougoulma
Fabrique d'aliment bétail et volaille	Route de Koulikoro
Fabrique d'aliment ARC-EN-CIEL	Route de Koulikoro
Sodouf	Route de Koulikoro
Fabrique d'aliment volaille de Salif DABO	Route de Koulikoro, Moribabougou
Fabrique d'aliment ALIBELO	zone industrielle
Fabrique d'aliment	Sébénikoro
Vente d'aliment	Kalaban Coro Kourouba
Unité Fabrique d'aliment volaille	Kati
Moulavic	Hamdallaye
Fabrique d'aliment volailles Togola	Sikasso
Cooprav	Ségou
Bounafama Groupe Achcar	Zone Industrielle Bamako
Fabrique d'aliment AVIFARM	Route de Koulikoro
Fabrique d'aliment Elevages Boubacar Doumbia	Tienfala
Fabrique d'aliment Elevages Moussa Camara	Sanankoroba
Fabrique d'aliment Elevages Bakary Sidibé	Banankoroni
Fabrique d'aliment Elevages Mamadou Diarra	Ouenzindougou
Fabrique d'aliment Elevages Batié Sidibé	Banankoroni
Fermoeuf	Titibougou

Source: DNPIA 2010

Le Tableau 25 présente l'évolution des quantités d'aliments produits et leur coût.

Tableau 25 :

Évolution de la production et du prix du kilogramme d'aliment volaille

Années	2002	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de fabriques d'aliments	8	12	18	20	22	26	26	26	26
Production moyenne journalière (en tonne)	16	24	42	65	100	122	150	200	200
Prix moyen de la tonne (FCFA)	150 000	172 500	175 000	175 000	200 000	200 000	200 000	225 000	225 000
Prix moyen des ingrédients alimentaires (FCFA/KG)									
Mais	100	150	195	200	200	200	200	225	225
Poissons	250	300	300	300	400	400	400	550	550
Tourteau de coton	60	90	90	100	125	150	150	200	200

Source: Rapport annuel d'activités 2001-2005 PDAM., Rapport DNPIA 2006-2012

Chapitre 5

Races

5.1 RACES EXOTIQUES

Selon les types de production, une large gamme de souches importées est utilisée: Leghorn, Rhodes Island Red, Lohman, Isa Brown et White, High Line, Bovan, des Sussex, des bleus d'Hollandes, Isa Brown et White, High Line etc.

5.2 RACES LOCALES

Les ressources génétiques aviaires locales sont peu différentes de celles rencontrées ailleurs dans la sous région. Cependant, certaines des variétés et souches rencontrées au Mali sont considérées comme « souche du terroir » **du fait de la préférence dont elles font l'objet de la part des populations locales. C'est le cas du poulet « Koko-ché »** dans la région de Ségou et particulièrement la zone de Fana (Djiro, 1980; Traoré, 1981; Kané, 1990).

Ce poulet, de production mixte, relativement homogène du point de vue phénotypique, est devenu célèbre car il a été exploité par le Centre de Recherche Zootechnique de Sotuba pour créer en station un poulet métis $\frac{3}{4}$ de sang Rhode Island Red $\frac{1}{4}$ de sang Koko-Ché, baptisé « Wassa-Ché » (Traoré, 1981; Diallo, 1982). **C'est aussi le cas du poulet « Semba-Ché » que l'on rencontre dans certaines localités des régions de Ségou et de Sikasso. C'est une race locale de type chair et d'allure dégingandée, pouvant peser jusqu'à 5 Kg** (Djiro, 1980).

Comme signalé par Sangaré (2005) dans sa monographie sur l'aviculture familiale en Afrique de l'Ouest, la grande majorité des poules rencontrées sont le produit d'un métissage continu entre différentes variétés et souches locales. Les phénotypes sont donc très variés au niveau des couleurs des plumages, des tarsi, des tailles et formes de la crête etc. Toutes ces poules ont cependant en commun leur petite taille (1kg), leur faible aptitude de ponte (3 à 4 cycles de ponte par an de 10 à 15 œufs) mais aussi une certaine rusticité et un bon instinct de couvaie et conduite des poussins. Cette description est peu différente de celle que donnait déjà Doutressoule en 1947 pour la « poule africaine ».

L'amélioration importante du format de la poule et de la taille des œufs trahit de possibles croisements avec des poulets de races améliorées.

Les autres espèces de volailles sont peu différenciées sur le plan phénotypique, même si chez la pintade grise la variabilité de la couleur et l'étendue des perles sous-tend l'idée de l'existence de plusieurs variétés (Sangaré 2005). Les canards rencontrés sont ceux dits de barbarie; **les canards de Rouen n'étant exploités qu'à proximité des cours d'eau et sont surtout présents dans les zones de riziculture** (Traoré, 1985; Kuit *et al.*, 1986).

Comme les poules, les pigeons se caractérisent par une très forte variabilité de couleurs et de dessins du plumage; avec **l'introduction récente de souches améliorées d'Europe, (Mondain, King et Paon) certains colombiculteurs des zones périurbaines s'adonnent à un « élevage de race » assez lucratif.** Ces sujets, ou leurs métis, sont vendus 10 à 20 fois plus chers que les pigeons locaux (FAO Mali. 2004).

Chapitre 6

Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité

6.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

Après son apparition en Asie du Sud-est fin 2003 puis en Europe (Turquie, Roumanie, Bulgarie, Grèce et Russie) en 2005, la grippe aviaire a été diagnostiquée en différentes régions de l'Afrique dont la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Outre le Nigeria où elle a été décelée au début du mois de février 2006 et le Cameroun mi-mars 2006, la grippe aviaire a été diagnostiquée dans 3 des 7 pays avec lesquels le Mali entretient une frontière commune: le Niger le 28 février 06, le Burkina Faso le 4 avril 2006 et la Côte d'Ivoire le 25 avril 2006.

Au moment de la rédaction de cette revue (février 2011), aucun cas de grippe aviaire n'avait été enregistré au Mali.

Le Mali avait mis en place le 31 mai 2001 la Loi n°01-022 régissant la répression des infractions à la police sanitaire de la République du Mali et son décret d'application (Décret n° 01-339/P-RM du 09 d'août 2001). Le Mali a par ailleurs interdit toute importation de viande de poulet par Arrêté interministériel n° 04-0596/MIC/MEF/MAEP-SG du 18 mars 2004.

Dès octobre 2005, les mesures ci-après avaient été prises:

- Sensibilisation sur la maladie des agents de la direction nationale des services vétérinaires chargés du contrôle aux frontières et aux supermarchés, ainsi que la Fédération des Intervenants de la Filière Avicole du Mali (FIFAM);
- Mise en place au niveau des régions de cellules de veille, présidée par le Gouverneur;
- Renforcement de la capacité du LCV, du CNAM et du laboratoire national de la santé dans la surveillance des cas suspects de maladie chez la volaille et les humains;
- Présentation de la situation hebdomadaire des oiseaux migrateurs par la Direction Nationale de la Conservation de la Nature et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Un arrêté fixant les dispositions pratiques à prendre dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire a été pris par le MEP (Arrêté n° 05-2703/MEP-SG du 16 novembre 2005); Des rencontres avec la presse se sont régulièrement tenues pour informer la population et les sensibiliser sur la menace de grippe aviaire.

La grippe aviaire a été inscrite sur la liste des maladies prioritaires à surveiller au Mali et le Conseil des Ministres a adopté le 18 janvier 2006 le plan d'urgence dont le coût est estimé à plus de huit cent soixante deux millions de Francs CFA (862 094646 FCFA). Ce plan d'urgence a été complété par un plan de contingence qui prend en compte les actions de prévention et de lutte contre la grippe aviaire pour une durée de quatre ans. Ces activités portent entre autres sur:

- L'équipement des structures;
- La formation, l'information et la sensibilisation;
- La surveillance épidémiologique;
- La vaccination préventive;
- L'abattage sanitaire en cas d'apparition de la maladie;
- La désinfection, l'indemnisation des aviculteurs et oiselières en cas d'abattage sanitaire;
- L'appui aux filières avicoles pour réduire la dépendance du Mali vis-à-vis de l'extérieur.

Le coût du plan de contingence est évalué à plus de six milliards neuf cent quatre vingt onze millions de Francs CFA (6 991 053 000 FCFA) avec une contribution de l'État de huit cent vingt trois millions trois cent vingt cinq mille Francs CFA (823 325 000 FCFA).

Ce dispositif législatif et réglementaire a été complété le 10 février 2006 par l'Arrêté interministériel N°06-0239/MIC-MEF-MEP-MSIPC portant interdiction à l'importation de volaille ou de produits de volaille de tout pays suspect de grippe aviaire.

Le Ministère de l'Élevage et de la Pêche a reçu le 5 mai 2006 de la FAO un lot de matériels divers pour les équipes d'intervention contre la grippe aviaire afin de leur permettre la manipulation sans danger des oiseaux, le prélèvement d'échantillons et la désinfection de locaux.

Un Comité Technique de Coordination (CTC) pour la lutte contre la grippe aviaire en République du Mali, a été mis en place le 24 octobre 2006 et se réunit tous les mercredis. Il a tenu sa 259^{ème} réunion le mercredi 9 février 2010.

En juillet 2008 le Mali a adopté une loi relative à la protection sanitaire et hygiénique des élevages avicoles et au contrôle des produits avicoles (loi N°08-026 du 23 juillet 2008). Elle détermine les exigences sanitaires et hygiéniques à respecter dans le cadre de l'élevage avicole. Le décret 09-232/PRM du 15 mai 2009 et les arrêtés interministériels N° 09-1651 et 1652/MIIC-MEF-MEP-MSIPC en fixent les modalités d'application.

Deux importants projets ont été mis en œuvre à partir de 2009 pour renforcer les capacités du Mali dans la prévention contre la grippe aviaire ; il s'agit du Programme d'Appui aux Plans d'Actions Nationaux Intégrés de Lutte contre la Grippe aviaire et humaine (SPINAP-AHI) et le Plan d'Action de lutte contre la grippe Aviaire (PALCGA). Ils ont permis entre autres, d'équiper et de former le personnel des services vétérinaires, des laboratoires de diagnostic, les agents des services médicaux et des agents des eaux et forêts ; d'informer et de sensibiliser les populations. A travers le SPINAH-AI, 160 agents suivent quotidiennement les sites à risque ; avec ceux du PALCGA, ils assurent le suivi hebdomadaire des sites à risque, à savoir : les foires hebdomadaires, les marchés à volailles, les exploitations avicoles commerciales et familiales.

Il convient de signaler également l'appui du Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) dans la surveillance épidémiologique à travers le réseau national Epi-Vet dont le bulletin Epivet-info fait trimestriellement le point du suivi des marchés à volailles, les foires hebdomadaires et les exploitations avicoles.

6.2 AUTRES PATHOLOGIES AVIAIRES MAJEURES

Pour des informations régulièrement mises à jour sur la situation des pathologies aviaires transfrontalières et notifiables à l'OIE, prière de se référer au:

Base de données du système mondial d'information sanitaire (WAHID) de l'OIE, disponible à l'adresse: www.oie.int

Programme de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) de la FAO, à l'adresse: www.fao.org/ag/aqainfo/programmes/en/empres/home.asp

Les aviculteurs (poulets de chair ou ponte) (type commercial) sont les plus nombreux mais restent très hétérogènes du point de vue de la conduite de l'élevage, en particulier dans le respect des normes biosécuritaires (prophylaxies médicales et sanitaires). La plupart respectent des normes de densité et l'application stricte des normes d'hygiène et de prophylaxie avec des vaccinations usuelles contre la maladie de Newcastle, le Gomboro, la bronchite infectieuse etc.

Dans l'élevage villageois, la vaccination et les soins vétérinaires sont inexistantes. Certains aviculteurs ont une conduite de type « villageois amélioré » avec un meilleur suivi de l'élevage avec l'application de principes élémentaires d'hygiène et de prophylaxie médicale (vaccination contre la maladie de Newcastle et déparasitages externe et interne).

6.3 MESURES DE BIOSÉCURITÉ

Voir chapitre 6.1

Chapitre 7

Politiques actuelles, cadre légal

Objet des premières tentatives d'amélioration et de modernisation dès la période coloniale (Derbal, 1954) et pendant la première décennie des années post-indépendance (Kounta, 1992) l'aviculture a gagné beaucoup en importance avec les cycles de sécheresses qu'ont connus les pays du Sahel au début des années 1970 et qui ont décimé une grande partie du gros bétail.

Depuis ces événements, les autorités maliennes ont consacré quelques investissements importants à l'aviculture à travers divers projets dont le Programme de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM) et plus récemment le Programme Spécial de la sécurité alimentaire (PSSA) mis en œuvre avec l'appui de la FAO (FAO Mali, 2003; PSSA Mali, 2004). Ces efforts, conjugués à la politique de libéralisation économique, ont conduit à une professionnalisation du secteur avicole avec des investissements privés importants (PDAM, 2005).

En ce qui concerne les dispositions légales et réglementaires, il convient de rappeler que les acteurs de la filière lors de la première revue du secteur avicole s'étaient déclarés très insatisfaits des taxes en vigueur qui accroissaient de façon significative les coûts de production et rendaient les produits maliens moins compétitifs. Par exemple:

- L'application anormale de droits de douanes, redevance statistique, prélèvement communautaire et prélèvement CEDEAO sur les prix CAF des poussins;
- L'application de la TVA à 18% sur la valeur CAF additionnée des droits de douanes suscités.

Les dites taxes ont été supprimés en 2010 pour les poussins d'un jour mais maintenus pour les œufs à couver. Lors d'interviews réalisés dans le cadre de la préparation de cette revue, les acteurs de la filière ont manifesté leur souhait de voir la TVA (18%) sur les œufs à couver supprimée; cette suppression amènerait le montant des taxes dus au titre de l'UEMOA à environ 7,5%.

En effet, en 2006, la directive communautaire sur la TVA fait obligation aux différents pays de l'espace UEMOA d'appliquer:

- 5% pour le droit de douane de la catégorie 1,
- 1% pour la redevance statistique,
- 1% pour le prélèvement communautaire de Solidarité (PCS),
- 0,5% pour le prélèvement communautaire.

Chapitre 8

Analyse

8.1 FORCES ET FAIBLESSES ACTUELLES DU SECTEUR AVICOLE

Le Mali est un pays sahélien à vocation essentiellement agro-pastorale. Le sous-secteur élevage contribue de façon importante au PIB, entre 10 et 12 pourcent, (DNSI, 2003) et constitue le troisième produit d'exportation du Mali après l'or et le coton (MEP, 2004). Avec un cheptel aviaire estimé à plus de 36 millions de sujets toutes espèces confondues, la contribution de l'aviculture aux résultats du sous secteur élevage est appréciable et va au-delà des seules contributions macro-économiques. L'aviculture est pratiquée par plus de 40 à 80 % des populations pour lesquelles elle est bien plus qu'une source de protéines et de revenus: elle est un support précieux des échanges socioculturels. Le secteur villageois détient 95 % des effectifs destinés à l'autoconsommation, la reproduction et la vente sur des marchés locaux. Le secteur commercial avec 5 % des effectifs nationaux se situe surtout en zones urbaines qu'il approvisionne en œufs et viande de poulets.

Le secteur avicole familial et commercial du Mali a fait l'objet d'améliorations importantes ces dernières années dans le cadre des politiques de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Son impact sur la vie socioculturelle des populations est certes reconnu mais pas suffisamment étayé par des statistiques. Les chiffres disponibles sont plus basés sur des estimations et des projections grossières que sur des recensements et des enquêtes.

Une filière avec de nombreux acteurs

Les autorités maliennes ont consacré au secteur avicole quelques investissements importants à travers divers projets dont le Programme de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM) et plus récemment le Programme Spécial de la sécurité alimentaire (PSSA) mis en œuvre avec l'appui de la FAO (FAO Mali 2003; PSSA Mali, 2004). Ces efforts conjugués à la politique de libéralisation économique ont conduit à une professionnalisation du secteur avicole avec des investissements privés importants (PDAM, 2005).

Les intervenants dans la filière avicole sont nombreux et sont désormais organisés en associations d'aviculteurs, en coopératives d'aviculteurs (commerciaux et villageois), en associations des provendiers, des accoueurs, des marchands de volailles, des vendeurs d'œufs et des techniciens en aviculture. Le niveau de qualification des personnels techniques employés est très variable.

Ces efforts sont en ce moment fortement menacés par la grippe aviaire apparue en fin d'année 2005 sur le continent et présente depuis février 2006 dans la sous région ouest africaine

Des difficultés sanitaires

Les aviculteurs familiaux villageois, les plus nombreux, n'adoptent pas ou peu de mesures de prophylaxie et connaissent de grosses pertes dues aux maladies ou aux prédateurs (jusqu'à 50 % des effectifs). Des systèmes villageois améliorés effectuent cependant quelques mesures sanitaires (vaccinations contre la Newcastle, déparasitages).

Les aviculteurs commerciaux restent très hétérogènes du point de vue conduit de l'élevage, en particulier dans le respect des normes bio sécuritaires (prophylaxies médicales et sanitaires).

Une compétitivité difficile

L'application des droits de douanes, redevance statistique, prélèvement communautaire et prélèvement CEDEAO sur les prix CAF des œufs à couvrir et l'application de la TVA à 18 % sur la valeur CAF (additionnée des droits de douanes suscités), accroissent de façon significative les coûts de production et rendent les produits maliens moins compétitifs

Un secteur fragilisé par la menace de la grippe aviaire

La menace de grippe aviaire qui s'est faite pressante à partir de l'apparition de la maladie dans la sous région et aux frontières du Mali a eu un impact important sur la filière avicole nationale en particulier sur le secteur avicole commerciale.

À l'annonce de la découverte de la grippe aviaire au Nigeria, une certaine peur s'était emparée des populations maliennes, surtout celles des villes, les amenant à réduire de façon drastique la consommation des produits avicoles. Cette baisse a eu des répercussions importantes sur toute la filière avicole surtout au cours des 3 mois qui ont suivi. Le lendemain de la déclaration de présence de la grippe au Nigeria, les producteurs annonçaient **au Mali une chute des ventes d'œuf d'au moins 50 %**. Beaucoup de marchands de volaille ont connu une mévente frisant les 90 % (cf. journaux et émissions télévisées du mois de février 2006)

Le tassement du marché a conduit à un bradage des produits par certains producteurs pour désengorger leurs effectifs. **En 1 mois, le prix de l'alvéole de 30 œufs est passé de 1 350 à 1100 FCFA**. Compte tenu du statut zoo-sanitaire actuel du pays, aucune fermeture de marché n'a eu lieu.

Aujourd'hui le secteur connaît un grand essor surtout dans la production de poulets de chair.

Le Mali n'importait plus de viande de volaille depuis mars 2004. Avec l'arrêté interministériel de février 2006 l'importation d'œufs de table est interdite et l'œuf fécondé doit être de provenance sûre. Les producteurs insistent sur le respect des autres normes de santé en plus du statut d'absence de grippe aviaire.

8.2 PERSPECTIVES DU SECTEUR AVICOLE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

Le Tableau 26 donne une prévision de l'augmentation de la demande de poussins sur les prochaines années.

TABLEAU 26 :

Prévisions de la demande de poussins

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Poussins ponte	738 487	812 335	893 568	982 924	1 500 000	1 800 000	2 000 000
Poussins chair	348 975	401 321	461 519	530 746	1 100 000	1 500 000	1 800 000
Total	1 087 462	1 213 656	1 355 087	1 513 670	2 600 000	3 300 000	3 800 000

Source : Rapports PDAM ; Rapports DGRC ; Note de Présentation Secteur Avicole du Mali DNPIA 2010 O, Coulibaly

Cette prévision reste hypothéquée par la menace potentielle de grippe aviaire et par les **mesures d'interdiction d'importations de poussins en provenance** de pays contaminés. En effet, le Mali importe plus de la moitié de son effectif de poussins de France (pays touché par la mesure) et une partie du Sénégal, pays qui couvre à peine sa demande nationale.

Suite aux mesures d'interdiction ou de restriction de l'importation des œufs pour la couvaison et de poussins d'un jour, l'offre de poussins est actuellement bien en deçà de la demande.

La production locale de poussins de un jour par les accoueurs nationaux a augmenté: les chiffres de production de Janvier à mars 2006 sont plus élevés que ceux de la même période en 2005; **mais ils ne compensent pas totalement le déficit consécutif à l'interdiction partielle d'importation**. Les accoueurs pensent couvrir au plus **60 %** de la demande actuelle. Aussi assiste-t-on à un dépeuplement des fermes avicoles lié à la fois à l'approvisionnement insuffisant en poussin d'un jour et à la fois à la frilosité de certains producteurs à investir davantage en cette période de risque.

Le Mali a adopté d'importantes mesures et des dispositions réglementaires pour prévenir l'introduction de la grippe aviaire et le cas échéant son contrôle et son élimination. Grâce à une stratégie vigoureuse d'information des consommateurs et l'élaboration de mesures

appropriées pour prévenir l'introduction de la maladie, la psychose s'est estompée et une réelle reprise des activités de production et de commercialisation est visible.

Actuellement, on constate une normalisation de l'approvisionnement du marché et une stabilisation des prix. Mais selon certains acteurs de la filière, il convient de gérer les impacts négatifs de la menace de cette maladie sur 3 à 4 ans. Beaucoup de producteurs souhaitent que l'État adopte la stratégie de vacciner contre la grippe aviaire.

Annexe I

Qui est qui (liste de contacts)

Catégorie	Groupement professionnel
Nom	Union des coopératives de la filière avicole de Bamako (UCOFAB) n'est plus fonctionnelle

Le faible niveau d'organisation des acteurs de la filière a constitué un handicap sérieux pour l'émergence d'une aviculture professionnalisée, moderne et plus performante. Aussi, le secteur a connu ces dernières années une réorganisation profonde: la filière Avicole est organisée autour de l'Union des coopératives de la filière avicole de Bamako qui est née du regroupement des différentes coopératives qui opèrent dans la filière.

Catégorie	Association socio professionnelle
Nom	Association des Techniciens de l'Aviculture au Mali (ATAVI)
Adresse	Boukassoumbougou Bamako
Téléphone	76385362
Email	dolo_yaya@yahoo.fr

Les techniciens en charge de l'encadrement du secteur sont regroupés au sein de l'association des techniciens de l'aviculture au Mali (ATAVI).

Catégorie	Groupement professionnel
Nom	Fédération des Intervenants de la Filière Avicole du Mali (FIFAM)
Adresse	Cité UNICEF
Téléphone	76471636
Email	Fifamali@hotmail.fr

En 2005 les acteurs de la filière ont mis en place la Fédération des Intervenants de la **Filière Avicole du Mali (FIFAM)**, organisation **faitière bien structurée dans l'ensemble du pays** avec des unions locales et régionales.

Catégorie	Association socio professionnelle
Nom	Association des Accoueurs du Mali
Adresse	Faladiè IJA Bamako
Téléphone	7498313
Email	ablo_av@yahoo.fr

Catégorie	Association socio professionnelle
Nom	Association Nationale des Aviculteurs Modernes (ANAM)
Adresse	Faladié Sema
Téléphone	66781436
Email	lyabba@hotmail.fr

Catégorie	Association socio professionnelle
Nom	Coopérative des Producteurs de Poulets de Chair (COPROCHAIR)
Adresse	Halles de Bamako
Téléphone	66736473
Email	lamine.traore@laprovet.com
Catégorie	Association socio professionnelle
Nom	Coopérative des Provendiers du Mali (COPROMA)
Adresse	Banankabougou Bamako
Téléphone	66715957
Email	aviprobamako@yahoo.fr
Catégorie	Association socio professionnelle
Nom	Coopérative des Producteurs d'œufs de Consommation (COPRODOC)
Adresse	Sanankoroba
Téléphone	66740332
Email	
Catégorie	Association socio professionnelle
Nom	Coopérative des Colombiculteurs
Adresse	Sénou Bamako
Téléphone	79059520
Email	dramane3000@yahoo.fr
Catégorie	Association socio professionnelle
Nom	Société Coopérative des Producteurs d'Aliments Volaille
Adresse	Banankabougou Bamako
Téléphone	76595402
Email	aviprobamako@yahoo.fr

Annexe II

Liste des projets majeurs –secteur avicole

1	Projet:	Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM)
	Agence:	BADEA: 3 milliards FCFA et Gouvernement Malien: 1 milliard FCFA
	Durée:	2001–2006
	Zone géographique:	
	Bénéficiaires directs:	tous les acteurs de la filière y compris les consommateurs
	Situation:	

Les objectifs du PDAM sont les suivants:

- Développer la production avicole au Mali selon une approche filière pour contribuer à **l'autosuffisance en protéines animales par un accroissement de la disponibilité des produits avicoles (chair, œufs) sur le marché;**
- **Augmenter la production et la productivité avicoles à travers la mise en œuvre d'un certain nombre de stratégies, notamment:**
 - a) Maîtriser des maladies aviaires par la vulgarisation de plans de prophylaxie efficaces et des appuis médiatiques aux campagnes de vaccination (radio, télé);
 - b) Former des intervenants de la filière avicole (aviculteurs, marchands et abattants de volaille, provendiers, accoueurs, vaccinateurs villageois);
 - c) Organiser des circuits commerciaux et réaliser des infrastructures modernes **de commercialisation (19 marchés à volailles, 14 Centres d'abattage et 5 chambres froides);**
 - d) Renforcement des capacités de production des aviculteurs à travers la mise à leur disposition de matériels avicoles de qualités (77 aviculteurs commerciaux **et 87 associations d'aviculteurs** familiaux, 5 provendiers et 3 accoueurs).

Les acquis du projet sont:

- Une multiplication des exploitations avicoles commerciales et un accroissement des effectifs;
- Le relèvement du niveau technique et la professionnalisation des acteurs de la filière avicole;
- **L'émergence de nombreuses organisations de professionnels de la filière avicole;**
- **L'amélioration des capacités de production des exploitants avicoles par la dotation en matériel et équipements avicoles;**
- **L'arrêt des importations d'œufs de table depuis 2002;**
- Le contrôle des principales maladies aviaires;
- **La mise en place d'une unité de production de vaccins aviaires au LCV;**
- **L'amélioration du circuit de commercialisation des produits avicoles.**

2	Projet:	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) (Projet GCP/MLI/024/LIB) – volet aviculture familiale Coût du projet: 2 millions de dollars des EU
	Agence:	Libye/Assistance FAO;
	Durée:	janvier 2004 – décembre 2006
	Zone géographique:	
	Bénéficiaires directs:	Population rurale en particulier: les femmes, les jeunes ruraux ou jeunes diplômés en quête d'emploi, les professionnels du secteur de l'encadrement technique (vétérinaires) etc.
	Situation:	Le Mali fait partie des pays ayant bénéficié du Programme spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) qui a été initié et mis en œuvre avec l'assistance de la FAO dans la majorité des Pays à faible revenu et à déficit vivrier à partir de 1995. Il a d'abord bénéficié d'un TCP de la FAO (TCP/MLI/2901 (D) inscrivait des activités de diversification – dont celles relatives à l'amélioration de l'aviculture familiale- aux activités d'intensification agricole jusque là menées dans le cadre de la phase I du PSSA (GSCP/MLI/022/NET). Les résultats satisfaisants enregistrés par le TCP/MLI/2901D ont conduit le Mali et la FAO à solliciter l'appui de la Libye pour une phase d'expansion (projet GCP/MLI/024/LIB).

Le PSSA est un projet de développement agricole orienté vers la sécurité alimentaire avec des **activités de promotion de l'aviculture familiale**. Après la réalisation à travers le TCP de **petites unités de démonstration en matière d'élevage de volailles, les objectifs visés étaient**, entre autres, les suivants:

- La consolidation des acquis sur les sites initiaux du PSSA et la capitalisation des résultats positifs;
- La constitution de modèles suffisamment éprouvés (viabilité économique et organisationnelle);
- **L'implication du système financier décentralisé** dans la gestion du crédit.

S'agissant de l'aviculture, les activités portent sur:

- **L'implantation des unités d'élevage de poulets et de pintades dans les villages et autour des centres urbains;**
- **La promotion des services techniques d'appui sur une base contractuelle (auxiliaires villageois, vétérinaires privés).**

Les principaux acquis sont:

- Une disponibilité de modèles éprouvés prêts à être diffusés en vraie grandeur;
- La contractualisation des services;
- La stratégie de fonds de roulement.
-

1.	Projet:	Programme d'Appui aux Plans d'Actions Nationaux Intégrés de Lutte contre la Grippe aviaire et humaine (SPINAP-AHI)
	Agence:	Commission européenne / Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)
	Durée:	3 ans
	Zone géographique:	Mali
	Bénéficiaires directs:	Les services vétérinaires et de santé publique ; les acteurs

Situation: de la filière avicoles, les consommateurs.
Le SPINAP est un programme aidant les pays africains à **mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux intégrés**. Il vise à combler le déficit de financement et à faciliter l'appui technique.

Il a permis, entre autres, d'équiper et de former le personnel des services vétérinaires, des laboratoires de diagnostic, les agents des services médicaux et des agents des eaux et forêts ; d'informer et de sensibiliser les populations ; 160 agents suivent quotidiennement les sites à risque

2. Projet: **Plan d'Action de Lutte Contre la Grippe Aviaire (PALCGA)**

Agence: UE

Durée: 5 ans

Zone géographique: Mali

Bénéficiaires directs: Les services vétérinaires ; les acteurs de la filière avicoles.

Situation: **Acquisition de véhicule et d'équipements divers, formation de personnel ; constitution de fonds pour l'indemnisation, le cas échéant, des éleveurs ; exécution de missions de surveillance épidémiologique**

Annexe III

Plateformes et séminaires

Il apparaît très clairement en examinant la structuration organisationnelle des Filières Agricoles au Mali et la composition des plates-formes que celles-ci sont multi-filières.

La filière avicole est membre des trois plates-formes qui regroupent la plupart des principales Organisations Professionnelles Agricoles du pays. Ce sont:

- la Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali (CNOP);
- l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP);et
- l'Association pour la promotion des filières agricoles (APROFA).

L'UCOFAB a participé aux différentes activités sous régionales pour la défense de la filière et surtout les tentatives de mise sur pied d'une organisation sous régionale à l'échelle de l'UEMOA. La Fédération des Intervenants de la Filière Avicole du Mali (FIFAM), la nouvelle organisation faîtière du secteur s'associera à la poursuite de cette mission.

Annexe IV

Références bibliographiques

- CFRZ (Centre Fédéral de Recherche Zootechnique de Sotuba)** 1954. L'aviculture au Soudan, par DERBAL, Z., Bamako
- CNRZ (Centre National de Recherches Zootechniques).** 1981. Réflexion sur le programme de croisement jusqu'ici adopté pour la création d'une souche améliorée de poulet, Bamako
- Coulibaly, O.** 2010. Note de présentation du secteur avicole du Mali. DNPIA, Bamako, Mali
- DGRC** – Rapports annuels 2001-2005, Bamako, Mali.
- Diallo, F.C.** 1982. Croisement Kokochiè x Rhodes Island Red au CRZ de Sotuba. Quelques observations au sujet de la vitesse de croissance, l'autosexabilité et de l'aptitude à la couvaison des métis 3/4 RIR 1/4 KKC. Mémoire de fin d'étude IPR de Katibougou.
- Djiro, A.** 1980. Etude ethnologique des races locales de volailles dans le district de Bamako. Mémoire de fin d'études. IPR de Katibougou.
- DNPIA.** Rapports annuels 2006-2012, Bamako, Mali.
- DNPIA/PDAM/FAO-ECTAD.** 2009. Atelier « Plan d'appui à la filière avicole dans un contexte marqué par le risque d'introduction de la Grippe aviaire au Mali » Rapport, Août 2009.
- DNSI.** 2003. Données de la Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique – Juin 2003, Bamako, Mali.
- Doutressoule, G.** 1947. L'élevage en Afrique occidentale française. Larousse, Paris, France.
- FAO Mali,** 2003. Aviculture, Rapport de Consultant, PSSA-Mali Composante Diversification - TCP/MLI/2901 (D) -- par Sérémé, D.
- FAO Mali.** 2004. Evaluation des unités de démonstration du PSSA-Mali: Petit élevage, par Traoré, A. et Camara, A.
- Kane, M.** 1990. Aperçu sur l'aviculture au Mali; in U. Riest (ed.): Small holder poultry production – requirements of research and development. Proceedings of International Seminar. Thessaloniki, Greece, 9-13 Oct. 1990. CTA Wageningen Pays-Bas Vol II pp. 149-157.
- Kounta, A.O.S.** 1991. Note technique sur le développement de l'aviculture au Mali. Tropicultura, 10 (3) 103-105
- Kuit, H.G., Traoré, A. et Wilson, R.T.** 1985. L'Élevage au Mali central: Enquête préliminaire sur les animaux de basse-cour dans la zone de Niono CIPEA Programme des zones arides et semi- arides. Document de travail NE AZ 144A.
- Kuit, H.G., Traoré, A. et Wilson, R.T.** 1986. Livestock Production in Central Mali: ownership, management and productivity of poultry in the traditional sector. Trop. Animal Hlth Prod 18(4) 221-231
- MALI - MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE – CPS,** Décembre 2004. Politique Nationale de Développement de L'Élevage du Mali. Vol I-III.
- MALI - MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE,** mars 2006. Plan de contingence pour la prévention et la lutte contre la Grippe Aviaire au Mali -
- MALI - MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE,** Mai 2006. Comité Technique de Coordination pour la lutte contre la Grippe Aviaire: Atelier de Formation des agents de terrain sur la grippe aviaire - Cahier du participant
- MALI - MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE,** Janvier 2006. Plan d'urgence de prévention et de lutte contre la Grippe Aviaire au Mali

MALI - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE- MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE- MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, 2005, Recensement général de l'Agriculture (RGA)- Campagne Agricole 2004-2005, Bamako, Mali

PDAM Rapports annuels 2001-2005, DNPIA, Bamako, Mali

PDAM Projet de programme pour la consolidation des acquis du PDAM, Rapport, Mai 2009

PSSA – Mali, 2004. Projet GCP/MLI/024/LIB - Rapport semestriel - Période du 1er Octobre 2005 – 31 Mars 2006. Commissariat à la Sécurité Alimentaire – Présidence de la République.

Sangaré, M. 2005, Monographie sur l'aviculture traditionnelle en Afrique de l'Ouest. CIRDES, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Traoré, A. 1985. Animaux de basse-cour dans les systèmes agro-pastoraux des environs de Niono - Importance socio-économique: potentialité, perspectives d'amélioration. Mémoire de fin d'études. IPR de Katibougou.

Traoré, A. 2006. Revue du Secteur Avicole du Mali. FAO, Rome

Traoré, H. 1981. Etude des potentialités zootechniques du Kokochiè et du Dakissé-Chié dans le secteur de Kati. Mémoire de fin d'étude - IPR de Katibougou.

Traoré, S.K. 1981. Croisement Kokochiè x Rhodes Island Red au CRZ de Sotuba. Mémoire de fin d'étude - IPR de Katibougou.

URPAN – PROCORDEL, CIRDES. 2005. Synthèse des résultats acquis en aviculture traditionnelle dans les systèmes de production animale d'Afrique de l'Ouest, par Sangaré, M., Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

UEMOA. Août 2005. Etude sur la mise en place des cadres de concertation sur les filières agricoles au sein de l'UEMOA – Volume 1: Rapport principal.

Wilson, R.T., Traoré A., Kuit H.G. et Slingerland, M. 1987. Livestock Production in Central Mali: reproduction, growth and mortality of domestic fowl under traditional management Trop. Animal Hlth Prod 19(4) 229-236.

Annexe V

Cartes

Pas de cartes disponibles